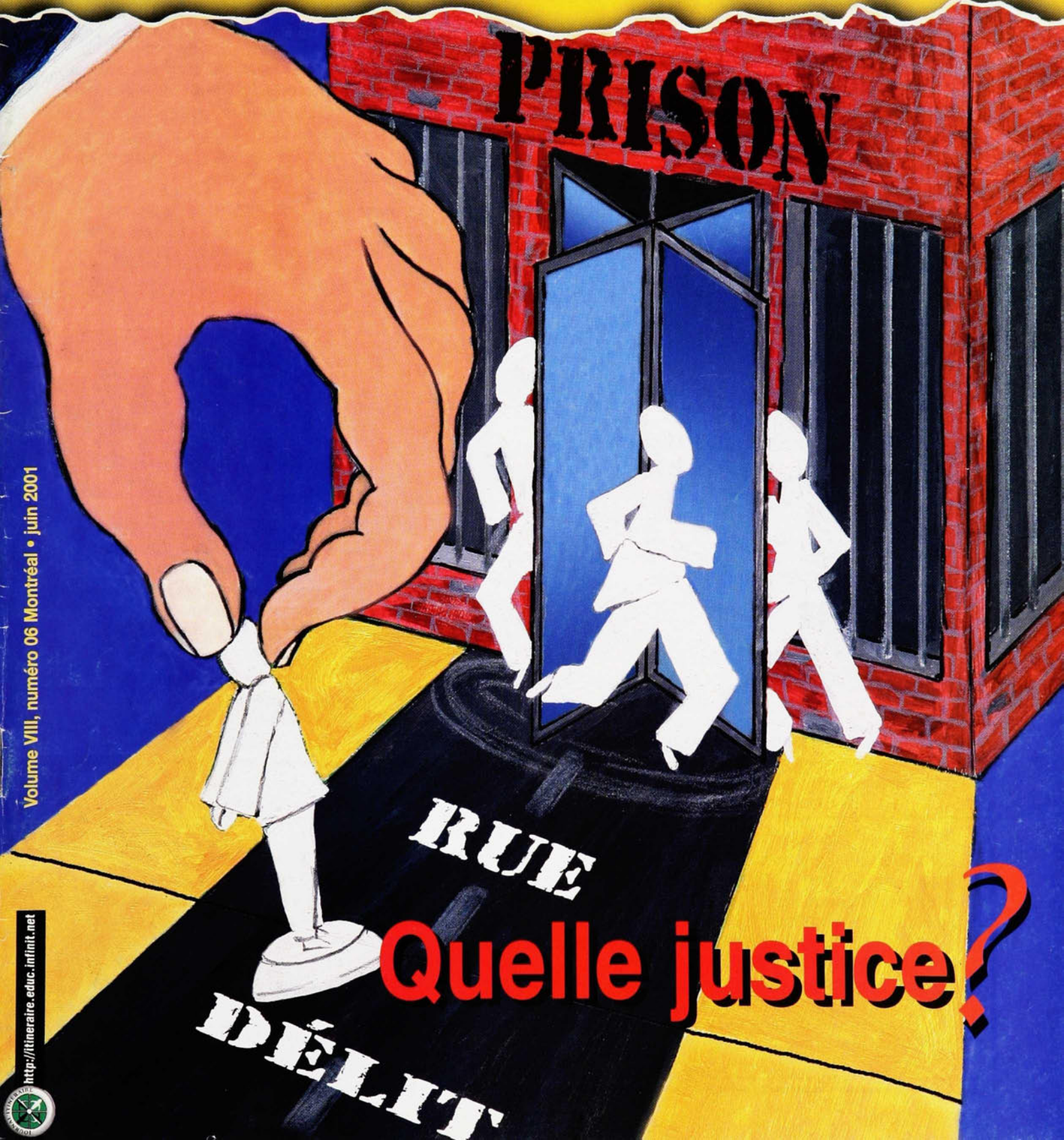


L'ITINÉRAIRE

28

Rien dans les mains, rien dans les poches, mais un journal dans la tête



Quelle justice?

Volume VIII, numéro 06 Montréal • juin 2001

<http://litteraire.educ.infnit.net>



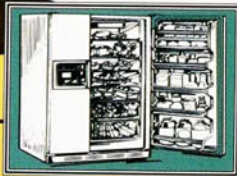
L'itinéraire a besoin de

Urgent

- frigo commercial
- ordinateurs :
(Mac LC3, PowerMac ou Compatible IBM Pentium 200 et plus)
- imprimante laser
- lecteur Zip
- télécopieur
- magnétophones portatifs
- caisse enregistreuse
- bibliothèque
- meubles d'ordinateur
- camionnette

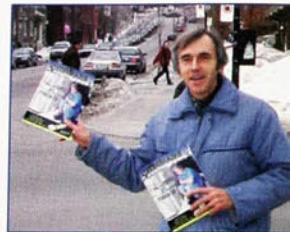
Si vous avez des appareils qui fonctionnent encore, s'il vous plaît,

contactez-nous
au (514) 597-0238



L'itinéraire est produit et vendu en majeure partie par des personnes itinérantes, ex-itinérantes, sans emploi,

alcooliques ou toxicomanes, dans le but de leur venir en aide et de permettre leur réinsertion sur le marché du travail. Pour chaque numéro vendu 2 dollars, 1 dollar revient directement au camelot. Les profits de *L'itinéraire* servent à financer les coûts de production du journal, les projets de réinsertion sociale, le *Café sur la rue*, et l'espace multimédia.



La direction de *L'itinéraire* tient à rappeler qu'elle n'est pas responsable des gestes des vendeurs dans la rue. Si ces derniers vous proposent tout autre produit que le journal, ou demandent des dons, ils le font à titre personnel. Si vous avez des commentaires sur les propos tenus ou le comportement des vendeurs, communiquez sans hésiter avec le responsable de la distribution.

Gabriel Bissonnette au (514) 597-0238, poste 32

Info pour VENDRE L'ITINÉRAIRE...

Café sur la rue, au 1104, rue Ontario Est
(angle Amherst)



Des gens de la rue ou de milieu modeste se côtoient au **Café sur la rue** dans une ambiance agréable. De bons petits repas sont servis par des personnes en réinsertion sur le marché de l'emploi pour la modique somme de 4,50\$. Un cuisinier leur apprend à travailler et à gérer une cuisine. Les personnes à faible revenu peuvent se procurer une carte de membre au coût de 5\$ et obtenir un repas à 2,25\$, pour une période d'un an.

La formation professionnelle des travailleurs(euses) au journal *L'itinéraire* a été rendue possible grâce, entre autres, au Ministère de la Métropole, à la CDEC du Plateau Mont-Royal/Centre-Sud, à la Ville de Montréal, à la Régie régionale de la santé Montréal-Centre et à l'UQAM.

L'itinéraire victime d'imposteurs

Attention aux fraudeurs

L'itinéraire tient à prévenir la population que des imposteurs sollicitent des dons sans son consentement. Que ce soit par sollicitation téléphonique ou de porte à porte, personne n'est autorisé à solliciter des dons monétaires ou matériels pour *L'itinéraire*.

Le quartier Rosemont sollicité

Plusieurs personnes, hommes et femmes, ont à plusieurs reprises sollicité la population du quartier Rosemont et du Plateau Mont-Royal. Nous invitons les personnes sollicitées à communiquer immédiatement avec la police pour mettre fin à cette sollicitation frauduleuse.

Pour aider *L'itinéraire*, les gens sont invités à se procurer notre revue auprès de nos camelots dûment identifiés. Vous trouverez des camelots sur toutes les grandes artères de la ville ainsi que dans plusieurs stations de métro. Les dons sont les bienvenus mais ils doivent être directement adressés à nos locaux du 1907 rue Amherst, Montréal H2L 3L7. Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec nous au (514) 597-0238. Éric Cimon, Responsable des promotions, (514) 233-5688 cime@cam.org ou Ariane Pelletier, Directrice administrative, (514) 597-0238, poste 28, arianepelletier@videotron.ca



1907, rue Amherst, Montréal
(Québec) H2L 3L7
Tél.: (514) 597-0238
Fax: (514) 597-1544

Courriel: itineraire@videotron.ca
Site internet: http://itineraire.educ.infinit.net

Le journal L'itinéraire a été fondé en 1992 par Pierrette Desrosiers, Denise English, François Thivierge et Michèle Wilson.

À cette époque, il était destiné aux gens en difficulté et offert gratuitement dans les services d'aide et maisons de chambres. Depuis mai 1994, il est vendu régulièrement dans la rue. Plus de la moitié de cette publication est rédigée par des personnes ayant connu l'itinérance. Les articles écrits par des journalistes pigistes professionnels portent la mention «collaboration spéciale».

Le Groupe communautaire L'itinéraire est un organisme à but non lucratif fondé en 1989 pour aider les itinérants. Le conseil d'administration est composé en majorité de personnes ayant connu l'itinérance, l'alcoolisme ou la toxicomanie.



Conseil d'administration du Groupe communautaire L'itinéraire:

Président: Mario Lanthier
Vice-président: Jean-Marie Tison
Secrétaire: Réjean Mathieu
Trésorier: Jean-Paul Baril
Conseillers: Lise Samuel, Josée Boisvert, Éric Cimon, Robert Dion
Comité de direction: Denise English, Ariane Pelletier, Jean-Pierre Lacroix, Sébastien Langlais, Gabriel Bissonnette

Équipe de production du journal:
Rédacteur en chef: Jean-Pierre Lacroix
Adjointe à la rédaction: Nancy Roussy

Collaborateurs: Patrice MacDonald, Audrey Coté, Luc Denis, Élyse Frenette, Pierre Hamel, Pierre Demers, Gina Mazerolle, Michel Boyer, Robert Dion, Maxime, Michel Côté, Marcel Junior, Alain Coulombe, Léo Paul Lauzon, Jean-Marie Tison, Guylaine.

Infographiste: Jocelyne Sénécal

Révision: Marie-Thérèse Déry, Jean-Paul Baril, Micheline Bonnoyer, Guy Crevier, André Martin, Mariette Ethier-Morand.

Mots croisés: Gaston Pipon

Imprimeur: Quebecor World Lebonfon

Tirage: 18 000 exemplaires vendus par des itinérants et des sans-emploi dans les rues de Montréal.

Administration du groupe:

• **Secteur administration** **Responsable:** Ariane Pelletier
Adjointe administrative: Sylvie Boos
Publicité: Chantal St-Onge

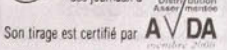
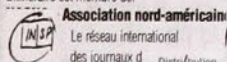
• **Secteur Café sur la rue** **Responsable:** Denise English

• **Secteur distribution** **Responsable:** Gabriel Bissonnette
Adjointe: Geneviève Denis

• **Secteur Internet** **Responsable:** Sébastien Langlais

• **Secteur journal:** **Responsable:** Jean-Pierre Lacroix
Adjointe: Nancy Roussy

L'itinéraire est membre de:



L'itinéraire est entièrement recyclable

Sommaire

Entrevue

08 Marc Singer:
La lumière au bout du tunnel

Dossier: Quelle justice?

- 05 Éditorial
- 06 Billet
- 10 De la rue à la prison
- 12 Le cauchemar des ex-détenues
- 14 Entre la vie et la mort
- 16 Nouveau milieu de vie
- 17 Les temps changent... et les prisons aussi
- 18 Réhabilitation ou recriminalisation?

Chroniques

- 10^e anniversaire 04
- Chronique Internet 15
- Mots des camelots 30, 32
- Prof Lauzon 31
- Mots croisés 34

Actualité

- 19 Un prix n'attend pas l'autre
- 20 Le vécu de la rue à l'encan
- 22 I look into the mirror...
- 23 Médaille de l'Assemblée nationale

Dossier: Après-Sommet

- 24 Une journée au Sommet des Peuples des Amériques 2001
- 25 Violence au Sommet
- 26 L'armée de l'ombre: 2, les forces de l'ordre: 0

ERRATA

Page 19 du dernier numéro

Élyse Frenette désire préciser une citation: elle n'a pas été menacée par les camelots des journaux distribués gratuitement. Ce sont plutôt les camelots de *Métro* et *Montréal métropolitain* qui ont échangé des menaces entre eux.

Page 36 du dernier numéro

Ce n'est que vendredi le 20 avril, à 16 heures que seul Jean Pierre Lacroix, rédacteur en chef de *L'itinéraire* à obtenu son accréditation au *Sommet des Amériques*. Le journal était déjà sous presse à ce moment.

Pour toute information concernant la publicité s'adresser à Chantal St-Onge (514) 597-0238, poste 27



10 ans déjà

Le Groupe L'itinéraire : une bouée de sauvetage

Originaire du Plateau Mont-Royal, je viens tout juste de célébrer mon 44^e anniversaire de naissance. L'aînée d'une famille de trois enfants, j'ai deux frères, qui en valent quatre.

Ma famille était, comme on dit aujourd'hui, dysfonctionnelle: ma mère nous a quittés quand j'avais cinq ans; mon père était alcoolique. J'ai dû apprendre très jeune la débrouillardise. Comme je me suis occupée de mes frères, je n'ai pas eu une jeunesse très rose. Je n'ai donc pas eu la possibilité d'aller à l'école très longtemps.

À 16 ans, j'ai commencé à consommer du «pot», de l'alcool, et ce fut le début de l'escalade... J'ai découvert les drogues de rue, fréquenté les écoles de réforme. À 23 ans, j'ai donné naissance à une fille, que ma mère a adoptée par la suite. J'ai continué l'«exploration» des drogues: cocaïne, héroïne... J'ai connu la rue, la prostitution, les vols et, finalement, la prison.

J'ai suivi de nombreux traitements de désintoxication, malheureusement sans succès. Il y a 10 ans, au cours d'un séjour à la *Maison l'Invitée*, j'ai rencontré Denise, Mickey, Lise, Micheline et quelques autres. Ensemble, nous avons fondé ce qui est devenu aujourd'hui le *Groupe communautaire L'itinéraire*. On était une «gang» de filles aidées par une poignée d'intervenants, dont François, Francine et André.

Nous voulions poursuivre ensemble notre période d'abstinence, travailler à reconstruire notre estime de soi, améliorer notre confiance et nous reprendre en main.

Nous avons aménagé un lieu de réunion, rue Dorion, près de la rue Ontario. Nous pouvions nous rencontrer, jaser, échanger et nous remonter le moral. Nous formions, en quelque sorte, une famille reconstituée. Nous avions toutes des cheminements différents, mais un but commun: poursuivre notre réhabilitation.

Nous avons mis sur pied plusieurs activités: sorties à la *Ronde*, au cinéma, repas communautaires, etc. Le *Groupe* a

commencé à intégrer des gars et nous sommes devenus trop nombreux pour notre petit local: un déménagement s'imposait.

Le *Groupe* ouvrit le *Café sur la rue*, rue Ontario, angle Beaudry. Je me suis impliquée dans diverses tâches au *Café* et j'ai aussi été responsable de la distribution du *Journal L'itinéraire*. Mon parcours n'a pas toujours été facile.

Une thérapie à la *Maison Jean-Lapointe* m'a permis de réaliser mon vœux le plus cher: être abstinente. Je l'ai été pendant cinq ans! Mes gros problèmes de dépendance aux drogues dures étant chose du passé, je travaille maintenant sur ma dépendance affective.

Le *Groupe* m'a permis de rencontrer des gens formidables et l'entraide qu'on y trouve est exceptionnelle. Je suis parfois encore malheureuse face à mon passé, mais je sais que je dois regarder en avant. Le *Groupe L'itinéraire* a été une bouée de sauvetage et est devenu, avec le temps, une ancre dans ma vie.

Je travaille très fort à augmenter ma stabilité à tous les niveaux: santé, dépendance, émotivité. *L'itinéraire* est ma famille où beaucoup de personnes croient en mon potentiel. Et ça, j'en ai bien besoin.

Guyline



Photo: Jean-Pierre Lacroix



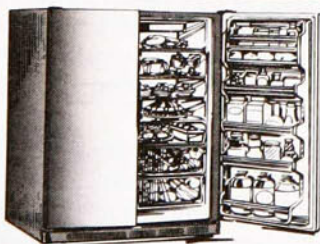
Gilles Desjardins



Député de Laurier-Sainte-Marie
Chef du Bloc québécois

1717, boul. René-Lévesque Est, bureau 205,
Montréal (Québec) H2L 4T3
Tél.: (514) 522-1339 Téléc.: (514) 522-9899

L'ITINÉRAIRE A UN BESOIN URGENT
d'un RÉFRIGÉRATEUR COMMERCIAL



contactez
Denise English
au (514) 597-0238,
poste 32

Citoyenneté, démocratie et prison

Editorial

«En démocratie, il n'est de citoyen que par l'aptitude à placer les événements dans un contexte. La discussion sur les objectifs à poursuivre suppose la capacité de se libérer de l'enclos du présent par le souvenir du passé.» - Fernand Dumont

Les caractéristiques de base de la démocratie sont la participation des citoyens dans le processus de prise de décision les concernant, l'égalité devant la loi et l'égalité des chances. Pour que tout fonctionne, on a codifié les droits de chacun dans une charte. Finalement, des lois assurent le respect de ces droits.

L'éducation est essentielle, tout comme la libre circulation de l'information, pour assurer une opinion juste à chaque membre de la population. Selon Perrenoud, éduquer à la citoyenneté, c'est donner à chacun les moyens de maîtriser sa vie personnelle et de participer à la vie de la cité et c'est aussi, au besoin, amender la loi.

Mais à force de multiplier les lois, certains groupes deviennent victimes de dis-

crimination. La démocratie a des limites et, souvent paradoxalement, au nom de la majorité, une minorité est opprimée. Il est important de s'interroger sur les lois, leurs applications et le traitement imposé aux contrevenants.

Qu'est-ce qu'un crime? Qui doit aller en prison? Punir ou réhabiliter? Citoyens dangereux ou citoyens en danger?

Les États-Unis pratiquent une «sécurité criminelle» ultrarépressive: 1% de la population vit derrière les barreaux! Au Québec, c'est une personne sur mille. La répression policière se fait sentir de plus en plus. Les médias ont créé un climat de psychose face à la violence dite urbaine et le sentiment d'insécurité a grimpé plus rapidement que la délinquance.

Les résultats sont désastreux. La tolérance et le respect des marginaux, des pauvres, des démunis, des sans-abri, des itinérants et des jeunes de la rue sont dangereusement en voie d'extinction. La misère se banalise et malheureusement se criminalise. Bref, on est coupable d'être pauvre! Et il devient de plus en plus difficile d'avoir de la sympathie réciproque quand on est convaincu qu'on ne peut inspirer que de la haine.

Si l'incarcération n'est pas la solution aux petits délits, pourquoi n'applique-t-on pas des peines de substitution? Certes, il faut punir ceux qui enfreignent la loi, mais il faut aussi tenter de les aider, de faciliter leur réinsertion, de les réhabiliter et de prévenir la récidive.

Pour réduire le nombre de crimes, la notion même de crime pourrait être révisée et certains actes, considérés aujourd'hui comme criminels, pourraient alors changer de catégorie et devenir de simples infractions qui ne seraient pas passibles de peines d'emprisonnement, mais punissables par des amendes.

Jean-Pierre LACROIX
Rédacteur en chef



Il existe un système alternatif appliqué avec succès en Suède depuis près d'un siècle, et en Allemagne, depuis le début des années 70. Ce système est un compromis entre la nécessité de punir, la gradation de la peine en fonction de la gravité du délit et la capacité de payer de l'accusé. Ce système utilise le principe de *jour-amende*. En Suède, le *jour-amende* est évalué à 1/1000 du revenu annuel. Par exemple, quelqu'un qui est condamné à 14 *jours-amende* et qui gagne un salaire de 8 000\$ par année, se verra imposer une peine de 112\$ (8\$ par jour fois 14 jours). Une personne gagnant 40 000 \$ se verra imposer une peine de 560\$. Le condamné dispose d'une année pour payer son amende. Le concept a été étudié au Canada par une commission royale en 1987: la *Commission de détermination de la peine* qui a conclu que le peuple canadien n'était pas prêt à accepter le système de *jour-amende*.

Pourtant, il s'agit simplement d'ajuster la notion de crime aux valeurs actuelles de la société et de réévaluer le mode de gestion des infractions. Pas besoin de nouvelles structures, tout est déjà en place. Plus humain en réduisant les emprisonnements, ce système coûte moins cher à gérer et rapporte plus à l'État. Un effet secondaire en prime: la réduction de la surpopulation dans les prisons.

Cela ne changerait rien à la «vraie criminalité», mais, pour les autres fautes, cela empêcherait des séjours inutiles en prison, éliminerait les effets néfastes du casier judiciaire et réduirait la stigmatisation sociale.

jplac@videotron.ca 

Corde à linge

Montréal

RÉPARATION ET INSTALLATION
DE CORDE À LINGE

WE INSTALL AND REPAIR CLOTHESLINES

INSTALLATION ET REDRESSEMENT
DE POTEAUX

WE PUT UP & STRAIGHTEN UP POLE

François Pilon

B.P. 63533, succ. Van Horne

Montréal, H3W 3H8

Tél.: (514) 731-7261

Télé.: (514) 737-6447

Cellulaire: (514) 591-7542

Courriel: fpilon@irisco.net

Le temps des *périmateurs*

«Il faut laisser au temps le temps de faire son temps». Malgré la grande sagesse de cet adage, on aurait tort d'en généraliser la portée. Le temps à lui seul n'a jamais rien résolu. Une plaie qu'on n'a pas nettoyée ne cicatrisera pas mais s'infectera avec le temps, jusqu'à ce que le membre entier se gangrène et nécessite une amputation.

«Frères humains qui après nous vivez...»

La plupart d'entre nous savent pertinemment que nous sommes condamnés à répéter les erreurs dont nous n'avons pas su tirer les enseignements. C'est hélas, assez ironiquement d'ailleurs, la première (et unique diront certains cyniques) évidence qui s'impose à l'esprit de celui qui étudie l'histoire et l'évolution des sociétés humaines. Répétées à satiété, les grandes vérités finissent par devenir des mensonges.

Tout récemment encore, on a assisté à une autre grande répétition générale du comportement de *l'homo sapiens* lorsqu'il tient le gros bout du bâton. Des hommes puissants se réunissent à huis-clos pour discuter de ce qui est bon pour les autres là-bas, en bas, nu-bas... bah! Et pour bien souligner leur présence, leur puissance, leur condescendance et leur arrogance, ces maîtres périmés érigent autour d'eux un «périmètre de sécurité»!

Nous avons pourtant eu la muraille de Chine: une construction humaine qui s'est avérée aussi colossale que vaine dans sa prétention d'arrêter les hordes mongoles et qui prouve hors de tout doute, on le sait aujourd'hui, que l'absurdité est bel et bien visible de l'espace (notez bien qu'aujourd'hui, nous savons que la fatuité et la vanité dans l'espace sont aussi bien visibles de la Terre...)

Puis il y a eu la Bastille, le mur de Berlin et même l'album *The Wall* de Pink Floyd... Rien n'y fait! De tout temps, les puissants ont érigé des murs pour affirmer leur puissance, se protéger... ou opprimer. Dieu sait pourtant (et nous aussi!) que les barrières entre les classes sociales, les peuples et encore plus, entre les êtres humains demeurent innombrables et je ne parle même pas de celles que nous érigeons et consolidons en nous-mêmes! C'est en les surmontant, en les contournant et surtout en les voyant et en les dénonçant comme telles, que nous méritons chaque jour l'appellation d'êtres humains. Bien sûr, lorsqu'elles constituent un affront trop visible, c'est un devoir de les renverser. Personne n'oserait nier cette vérité et tout cela, je le répète, est fort bien documenté.

«N'ayez les coeurs contre nous endurcis...»

Peut-on en vouloir aux êtres humains de tenter d'imiter Dieu? La réponse est oui! Je ne sais pas si c'est nous ou Lui qui avons fait du ciel le premier et le plus formidablement étanche des périmètres de sécurité connu à ce jour. Je sais par contre qu'à partir du moment où nous avons regardé le ciel de cette façon, nous avons compris confusément que nous n'avions plus rien à craindre de Lui, ni Lui de nous. Ça été en tous cas le début de la lutte non seulement pour le gros bout du bâton, mais pour *toute* le bâton!

Alors même que de plus en plus de gens se mobilisent et remettent en question la façon dont s'exerce le pouvoir et l'idée même de pouvoir, jamais jusqu'à ce jour ce pouvoir n'aura autant fait figure de bâton. Peut-il en être autrement dans la mesure où la crainte de le perdre monopolise entièrement l'esprit de ceux qui le détiennent? Pour ces derniers le pouvoir

ne s'affirme comme tel qu'en s'exerçant SUR l'autre. Et comment s'assure-t-on de son pouvoir sur l'autre? «*En le faisant souffrir*», répond O'Brien à Winston dans *1984* d'Orwell.

Parmi les innombrables façons de faire souffrir un être humain, j'en retiens trois. La première: l'accabler sans répit de travail afin de l'empêcher de penser. L'esclave et le serf d'autrefois, taillables et corvéables à merci, en sont un bon exemple. La seconde: lui accorder des faveurs, du prestige et des distractions afin de le convaincre de sa bonne fortune, et que, accaparé ainsi par la consolidation de son p'tit bonheur, il ferme les yeux—et sa gueule—sur la misère des autres. Je pense ici à la cour de Versailles et à la classe moyenne en Amérique du Nord au lendemain de la Seconde guerre mondiale. Cet *american dream* qui berce encore le sommeil de plusieurs.

La troisième façon découle de la seconde et reflète à merveille l'état d'esprit dans lequel baigne le XX^e siècle jusqu'à déborder sur la carapette du XXI^e: isoler les individus et les maintenir dans l'oisiveté—«faire du temps». En effet, dans la mesure où chacun paie très cher pour maintenir les autres à une distance «respectueuse», où le temps libre ne prend sa pleine valeur qu'en fonction des «moyens» qu'on a ou non de se déplacer dans l'espace (encore M. Tito!) quoi de plus logique, à l'ère où le temps c'est de l'argent, que d'enfermer quelqu'un d'indésirable avec ses semblables? Derrière un périmètre de sécurité d'où il ne pourra théoriquement s'échapper, il n'aura rien à faire d'autre, croit-on, que de penser et regretter ses forfaits pendant des années. Prendre le temps de quelqu'un correspond tout à fait à l'idée

qu'on se fait d'un paiement! Remplacez le rocher par un boulet, la montagne par quatre murs et l'éternité par... perpétuité et vous obtenez la version moderne de Sysiphe: la conception judéo-chrétienne de l'enfer.

Voilà bien la plus surprenante application de la relativité générale (ou devrais-je dire restreinte?) du regretté Albert Einstein. L'illustre savant nous apprend que le temps et l'espace constituent les deux revers d'une même réalité. Selon la théorie, les corps qui se déplacent à grande vitesse voient l'espace environnant se contracter autour d'eux alors même que le temps s'écoule plus lentement. On le vérifie facilement. Les distances n'ayant plus d'importance, les gens très riches voyagent beaucoup et, c'est bien connu, vivent plus vieux... Par contre, un être confiné à l'immobilité dans un lieu clos vieillit aussi rapidement que son vide intérieur prend de l'expansion...

«Diviser pour régner». Exclure, isoler les individus à l'infini facilite le contrôle qu'on exerce sur eux, écrivait Machiavel. Il y a de plus en plus de gens seuls aujourd'hui et si on a réussi à fractionner l'atome, rien n'empêche d'imaginer qu'on pourra faire de même un jour avec un être humain, dussions-nous le cloner...

«Car si pitié de nous pauvres avez...»

Mis à part les captifs que l'on avait intérêt à garder en vie pour des raisons politiques ou dans le but de rançonner comme les princes que les «infidèles» gardaient prisonniers au temps des croisades, l'idée de garder des individus en captivité, à ne rien faire, aurait paru bien saugrenue à toute autre époque que la nôtre. De fait, il s'agit d'un concept relativement récent dont le mérite de la «mondialisation», si je puis dire, revient à l'Inquisition qui a su en élaborer les principes de base.

En effet il n'y a pas si longtemps, le taux de mortalité infantile était très élevé, les guerres faisaient rage de façon quasi continue et l'on mourait jeune de maladies épouvantables comme le choléra ou

la peste. Il paraissait donc tout à fait raisonnable que le coupable d'un délit subisse un sort plus effroyable encore que ce que le quotidien de la vie offrait en partage au commun des mortels de l'époque. On procédait aussitôt au châtiement du coupable. On amputait, on écorchait, on écartelait et on brûlait allègrement, publiquement bien sûr, pour l'exemple. Cela allait de soi. À dire vrai, on s'attaquait à ce qui constituait le meilleur atout d'un être humain pour gagner sa vie: sa force physique. En le mutilant, on diminuait d'autant ses chances de survie.

«Dieu en aura plus tôt de vous merci...»

Nous considérons nos prisons actuelles, ces périmètres de sécurité institutionnels, comme la façon de faire la plus humaine et la plus civilisée qui soit. Il faut cependant convenir que le résultat reste sensiblement le même qu'auparavant: les chances de survie dans le monde «normal» demeurent bien minces pour celui qui revient d'un long séjour en prison... et la «chance» pour ce dernier d'y retourner dans l'avenir oscille autour de 80%. Vous demandez pourquoi? Enfermez-vous dans votre salle de bain jusqu'à ce que vous trouviez la réponse.

«De notre mal, personne ne s'en rie...»

Les prisons actuelles sont des machines à *scraper l'monde*, comme le dit si bien un de mes *chums*. En traitant les gens comme des bêtes enragées... ils finissent par le devenir. Le crime ne paie pas, dit-on, mais on ne nous cache rien aujourd'hui de ce qu'est un crime. Sous prétexte que la justice doit être rendue publiquement, on médiatise à outrance le fait divers à la mesure de son caractère sordide. Ainsi miné par la peur, on réclame des peines toujours plus sévères. Où cela mène-t-il? Ne dit-on pas que lorsque l'on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage? Je ne dis pas que les gens en prison sont des enfants de choeur, mais on ne fait rien pour les rendre meilleurs. Il serait peut-être avantageux de commencer par con-

fronter les criminels avec leurs victimes, au lieu de les laisser devenir spectateurs de leurs procès.

Alors que le pouvoir s'exerce de plus en plus dans l'opacité, très loin, derrière des périmètres de sécurité, on exige de plus en plus de transparence de la part des citoyens. Nous vivons à l'ère de la délation et des caméras de surveillance. Plusieurs d'entre nous avons déjà emboîté le pas et chacun espère secrètement devenir le centre d'un quelconque *reality show*. Nous abdiquons chaque jour notre liberté contre une prétendue sécurité dont nous ne jouissons même pas.

«Ceux qui n'ont rien à se reprocher ne devraient pas s'indigner de telles mesures de sécurité», clame-t-on régulièrement. Le droit à l'intimité est déjà perçu comme suspect!

«Mais priez Dieu, que tous nous veuille absoudre»

Puisqu'on parle de la liberté, il me semble que l'on passe sous silence une de ses facettes les plus engageantes. Sur la porte des toilettes des gares entre autres, on peut lire souvent «libre» ou «occupé». La liberté qui ne débouche pas sur l'action ne signifie rien. C'est bien de revendiquer la liberté «de ceci» ou «de cela», mais la liberté est-ce que ça ne signifie pas aussi être «libre pour»...? Ne prenez pas trop de temps pour y penser!...

tion2000@hotmail.com 

**Service d'écoute pour
personnes en détresse**



**Une écoute respectueuse,
anonyme et confidentielle**

**24 heures/jour
7 jours/semaine
Bilingue**

La lumière au bout du tunnel



Nancy ROUSSY
Texte et traduction

«J'ai visité le Bon Dieu dans la rue, hier: Fantastique! À New York et partout aux États-Unis où je suis allé nous n'avons rien de semblable!», c'était l'un des premiers commentaires de Marc Singer, le réalisateur du documentaire sur des sans-abri qui habitent les tunnels du métro de New York, *Dark Days*.

Il parlait de l'organisme avec enthousiasme puisque chacune des premières de son documentaire poursuit sa mission en permettant à un organisme relié à l'aide aux sans-abri de la ville où le film est présenté d'être présent et de recevoir les recettes de la représentation. À Montréal, le *Bon Dieu dans la rue* fut choisi. *L'itinéraire* était aussi invité à cette première, ainsi que d'autres organismes du milieu.

C'est donc une personne très concernée par les causes sociales entourant l'itinérance que nous avons rencontrée pour discuter de différents aspects présentés dans son documentaire fort en images et en réflexions.

Marc Singer tient d'abord à spécifier que ce film est avant tout le fruit du hasard et n'est pas seulement son oeuvre mais aussi celle de tous les sans-abri du tunnel en question: «Je ne suis jamais allé là pour faire un film: j'avais des amis. J'ai passé quatre mois là-bas avant qu'un jour, autour d'un feu, une personne ne dise qu'on devrait faire un film sur la vie dans les tunnels. J'ai répliqué: «Pourquoi pas nous?»... Voilà pourquoi toutes les personnes travaillant à l'éclairage, à la prise de son, etc. sont des sans-abri», explique le réalisateur.

Il poursuit en expliquant: «Il y avait plusieurs buts à faire ce film. Le plus important était de le faire pour ensuite le vendre et ainsi pouvoir sortir mes amis du tunnel, avec l'argent recueilli. Et en faisant le film eux-mêmes, ils s'aidaient à sortir de là. Lorsque tu te retrouves dans la rue, ton futur est terminé. Rares sont les gens qui croient pouvoir en sortir. Leur vie est assez dure et ils s'apitoient là-dessus en croyant ne pas pouvoir la changer. Et je crois que si quelqu'un croit en soi, il peut tout faire. Il faut seulement avoir confiance en soi, croire en soi et ne pas avoir peur d'échouer ou de réussir. Et la plupart des gens dans le tunnel ont plus peur de réussir que d'échouer. Ils se sentent mal: ils connaissent leur situation et voient les gens qui les regardent de haut, ce qui n'aide pas. Mais si la personne se sent un peu mieux, peut-être se verra-t-elle sous un meilleur jour et pourra-t-elle ensuite faire quelque chose de sa vie. Mais ça, tu ne peux pas le donner: ça doit venir d'eux-mêmes. Et avec le film, tout ce que j'ai fait est de leur donner l'assurance qu'ils pouvaient le

faire... Dans les tunnels, j'ai rencontré des gens qui ont décidé de se battre au lieu de se laisser abattre. Je me suis dit que d'autres devraient les voir de cette façon».

Lorsque Marc Singer parle de la vie dure que les sans-abri ont vécue et vivent, plusieurs éléments entrent en ligne de compte: très souvent le milieu défavorisé dont ils proviennent mais aussi la drogue omniprésente et la judiciarisation qui s'ensuit. Dans *Dark Days*, la plupart des «résidents du tunnel» sont tous reliés plus ou moins par leur milieu de vie mais aussi par le crack, l'incarcération ou l'institutionnalisation. Ces problèmes sont souvent interreliés dans un cercle vicieux très difficile à briser. «C'est difficile de s'en sortir. Surtout que maintenant, à New York, il est illégal de vivre dans la rue (mais pas encore lorsque je filmais): ce qui augmente les chances d'être arrêté. Il y a aussi le crack, la pire drogue que je connaisse: elle ne te lâchera pas tant qu'elle ne t'aura pas tout enlevé. Elle est la cause d'incarcération de plusieurs dans le tunnel et dans la rue. Et il doit y avoir des moyens pour enrayer ce rouage. Mais dans tout, que ce soit pour une cure de désintoxication ou une incarcération, ce qui est important ce sont les aides prodiguées par la suite. C'est beaucoup de travail. Il y a une période de réajustement et quelqu'un doit être là pour les aider à passer au travers. Mais ils n'en seront que mieux au lieu de retourner dans ce qu'ils connaissent déjà», affirme le réalisateur.

Et c'est dans cette voie que s'est engagé Marc Singer. Pour ces amis du tunnel, il désirait une vie meilleure. Et lorsque la police est arrivée avec un avis d'éviction des lieux il était temps de faire quelque chose. Marc explique que pendant la période entre l'avis d'éviction et le jour où les gens ont finalement eu un logement, l'équipe arrêta de filmer pendant dix mois pour lui permettre de trouver une bonne solution et finalement remplir tous les papiers nécessaires à l'obtention des logements.

«Nous avons contesté l'éviction pour nous permettre d'avoir un peu plus de temps avant l'évacuation. Et par la suite, nous avons découvert qu'aux États-Unis, il existe un règlement, «section 8», qui permet d'avoir un logement payé en partie par le gouvernement. Si tu es seul ou avec seulement un ou deux enfants tu n'as pas vraiment de chance d'y avoir accès. Tu dois vivre dans les refuges pendant au moins six mois pour ensuite être sur une liste d'attente de plusieurs



Marc Singer

Photo: Jean-Pierre Lacroix

années. Mais, six mois avant l'éviction, les deux grands responsables des lois entourant le logement dans le pays ont entendu parler des tunnels et sont allés en visiter. Ils ont tellement été choqués par ce qu'ils ont vu qu'ils ont décidé d'allouer 250 des logements subventionnés pour ces personnes. Ils les ont donnés à différentes agences d'aide mais, comme les intervenants avaient trop peur d'aller dans les tunnels, les logements sont demeurés inutilisés. Et nous avons eu l'idée de les réclamer par l'entremise de la Coalition des sans-abri», raconte Marc Singer. S'ensuit une série de papperasse à lire et à signer pour qu'enfin le résultat que l'on voit à la fin du film se concrétise: les amis sans-abri de Marc ne le sont dorénavant plus.



Il y a sept ans déjà que le journal L'itinéraire circule dans nos rues, sensibilisant les Montréalaises et les Montréalais à la réalité vécue par les itinérants et, surtout, permettant à ceux-ci de rompre le cercle vicieux de l'isolement par l'ouverture au monde et l'expression de leurs idées.

Tous mes vœux à ces femmes et ces hommes et à l'équipe du journal, qui effectuent un travail remarquable, parfois dans l'ombre mais jamais plus dans l'oubli.

DIANE LEMIEUX

Députée de Bourget
Ministre d'État de la Culture
et aux Communications

Québec

ERRATUM: Nous nous excusons auprès de madame la Ministre Diane Lemieux: une erreur d'impression s'est produite à l'intérieur de son annonce lors de notre dernier numéro.

Prière au Saint-Esprit

Saint-Esprit, toi qui résouds tous les problèmes, toi qui éclaires tous les chemins pour m'aider à atteindre mon but, toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal que l'on fait, toi qui te trouves à mes côtés dans toutes les circonstances de la vie. Je veux, par cette courte prière, te remercier pour tout et te confirmer une fois de plus que je ne voudrais pas être séparé de toi, même en dépit de toutes tentations matérielles illusoirs. Je veux être avec toi dans la gloire éternelle. Merci pour ta miséricorde envers moi et les miens.

Vous devez réciter cette prière pendant trois jours consécutifs. Ensuite, la faveur demandée vous sera accordée, même si elle vous paraît difficile à obtenir.

Vous devez alors publier cette prière, y compris les instructions, immédiatement après que votre souhait a été exaucé, mais sans mentionner la nature de votre vœu. Seulement vos initiales devront apparaître à la fin de cette prière. J.B.

Le documentaire et tout le travail social entrepris par Marc ne l'ont été que dans le simple but de les aider. «*Ils ont tous une meilleure vie que moi maintenant*», souligne Marc en riant. Ce qui est merveilleux c'est que, même si certains ont eu un nouveau départ difficile (rechute, difficultés d'adaptation, etc.), aucun n'est retourné à la rue. Le succès est dû en partie aux efforts de ses amis mais sûrement aussi au fait que Marc appliquait sa notion d'aide pendant une période de réajustement en offrant son appui et sa présence. Tout comme nous, à *L'itinéraire*, il désire avant tout que les gens changent leur perception des sans-abri en les voyant pour ce qu'ils et elles sont réellement, «*non pas des «sujets» mais des personnes différentes les unes des autres et des amis*».

urbaine@hotmail.com

Une saison en enfer

Pierre DEMERS

L'enfer doit ressembler à ce qu'on voit dans le documentaire exceptionnel de Marc Singer, *Dark Days*, tourné dans les sous-sols du métro de New-York. La noirceur d'abord, jour et nuit, la puanteur, les rats grouillant parmi tous les déchets de la terre, en quête de tout ce qui se mange, la peur de tout ce qui bouge autour de vous. Dans ce dépotoir souterrain, des hommes et des femmes terrés qui veulent se faire oublier, qui veulent disparaître à tout jamais de la surface de la terre.

L'enfer doit ressembler à cette vision apocalyptique. Et quand on entend les histoires des survivants de cet enfer, on a l'impression que ces itinérants qui veulent tout effacer de leur vie sont là pour expier les drames qui les ont jetés là, loin des autres humains qui vivent à la surface. Comme Dee qui a perdu ses deux enfants dans un incendie et qui perd dans un autre incendie la cabane souterraine qu'elle habitait. Tous ces itinérants, à leur façon, semblent expier leur peine dans ce trou à rats et à merde qu'ils habitent en attendant... rien.

Dark Days est un voyage au centre du malheur de l'itinérance, le lieu où on ne peut rien planifier, sinon sa déchéance. Le film de Singer rejoint par moment la douleur et la déchéance de *Las Haldas* (1932) de Bunuel tourné dans un village espagnol affamé et oublié du reste du monde. C'est un drame insupportable et tragique. À la fin de cette saison en enfer, les itinérants s'en sortent et reviennent à la surface. Mais d'autres les remplaceront ailleurs, dans d'autres lieux de survie, noirs, puants et invivables, heureux de fouiller dans les poubelles pour survivre. Sans hésiter, *Dark Days* est le film qui va le plus loin dans la radiographie de l'itinérance, passage à vide. Un voyage nécessaire au bout de l'enfer que la société se défend bien de reconnaître.

keaton@videotron.com

De la rue à la prison

Jean Pierre LACROIX

«La liberté est une vérité provisoire».

- Jean-Paul Sartre

Notre société offre l'incarcération comme solution à l'itinérance. Selon Daphné Morin, chercheure au Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale (CRI), ce sont les conditions de vie qui seraient criminalisées. En vivant dans l'espace public, les sans-abri n'ont pas de lieux privés. Ils doivent faire en public ce que d'autres font dans l'intimité de leur foyer: manger, boire, dormir, recevoir des soins de santé, subvenir aux besoins premiers... L'extrême pauvreté entraîne souvent certains délits liés à la survie: petits vols dans les dépanneurs et les pharmacies, vols dans les voitures et recel.

Il est déplorable de constater l'échec de la politique de la santé et du bien-être (1992) du ministère de la Santé et des Services publics. Le gouvernement du Québec, en reconnaissant l'itinérance comme problème social important, s'était fixé comme objectif de «prévenir l'itinérance, atténuer ses conséquences et favoriser la réinsertion sociale des itinérants». Au quotidien, c'est exactement l'inverse qui s'est produit et qui se produit toujours.

Mme Morin a participé, avec Danielle Laberge, Pierre Landreville, Lyne Casavant et René Charest, à une recherche intitulée *Le rôle de la prison dans la production de l'itinérance*, effectuée grâce à une subvention du Conseil québécois de la recherche sociale. «Le citoyen itinérant subit une double discrimination. Sa condition économique ne lui donne pas la possibilité de payer l'amende des infractions dont il est accusé, ni d'effectuer des travaux compensatoires. Une seule option: l'emprisonnement!»

Les sans-abri constituent donc, vis-à-vis la loi, une classe de sous-citoyens. Même le principe de gradation de la peine

est inefficace. «Nous avons eu, dans notre recherche, un individu qui avait eu une sentence d'une année de prison pour avoir volé dans un dépanneur, une bouteille de vin valant 10\$, dénonce Mme Morin. C'est une peine absolument disproportionnée!» Pendant leur séjour en prison, les itinérants sont toujours victimes de discrimination! Sans adresse et sans réseau (famille, amis), ils n'ont pas droit aux absences temporaires et ne sont pas éligibles aux libérations conditionnelles. «Contrairement aux autres détenus, la peine est purgée au complet», précise la chercheuse.

Sans-abri à son entrée en prison, l'itinérant l'est toujours à sa sortie. Il retournera à la rue. «Nous avons eu des cas d'individus qui ont été repris la journée même de leur libération. Pour plusieurs le temps passé à l'extérieur est très court», mentionne Mme Morin. C'est le phénomène des portes tournantes. «Nous avons recensé un itinérant qui a vécu vingt-cinq incarcérations en dix ans, c'est à dire les trois quarts de sa vie en prison. Les emprisonnements à répétition aident à marginaliser de plus en plus les individus», déplore-t-elle.

Cette recherche a révélé deux trajectoires menant à l'itinérance. D'abord, celle des individus ayant vécu «l'institutionnalisation totale». Ils ont toujours été pris en charge: famille d'accueil, hôpital psychiatrique, prison, centre de désintoxication, etc. «Ils ont tendance à avouer qu'ils sont nés itinérants», souligne la chercheuse. La deuxième est constituée d'individus intégrés dans un réseau marginal ou de criminalité (vente de drogue, vol et recel) qui ont connu plusieurs séjours d'incarcération, mais n'avaient jamais auparavant été itinérants. «Vers la trentaine, après des périodes d'emprisonnement à répétition, la nature de leurs délits change. Leur profil devient semblable au premier groupe», précise Mme Morin. Ce qui nous fait penser que la prison aide à produire des itinérants. La stigmatisation est tellement forte que leur réseau les abandonne».

Jacques Chagnon

Député de
Westmont-Saint-Louis



Hôtel du Parlement
Bureau 3.129
Québec (Québec)
G1A 1A4
Téléphone: (418) 643-4313
Télécopieur: (418) 646-4385

1134, rue St-Catherine Ouest
Bureau 800
Montréal (québec)
H3B 1H4
Téléphone: (514) 395-2929
Télécopieur: (514) 395-2955

Ville de Montréal

Sammy Forcillo, CA
Conseiller municipal
District de Saint-Jacques (38)



275, rue Notre-Dame Est
Bureau 1.112
Montréal H2Y 1C6
Téléphone: (514) 872-8007
Télécopieur: (514) 872-9131
elu@ville.montreal.qc.ca

Mme Morin pense que la sensibilisation du public constitue une piste de solution. «*Beaucoup d'infractions résultent de l'application de règlements municipaux ciblant directement les itinérants. Qui fait pression pour qu'ils soient modifiés ou abolis?*», s'interroge-t-elle. La privatisation de l'espace public est un phénomène qui aggrave davantage la situation des sans-abri: ces lieux sont sous la surveillance de policiers privés qui appliquent une loi différente, plus sévère et beaucoup plus répressive. Nous sommes confrontés à une forme de nettoyage urbain, à une criminalisation de la pauvreté.

«*Une autre piste de solution, poursuit Mme Morin, est de faciliter l'accessibilité aux services sociaux, au réseau de la santé et aux soins psychiatriques.*» Les coupures gouvernementales ont contribué à la dégradation de la qualité de vie, de survie devrait-on dire, des démunis. Souvent les ressources ne sont pas adéquates, et certains préfèrent ne pas s'en prévaloir. Les utilisateurs sont rarement consultés sur leurs besoins réels.

«*Sans soins disponibles, la santé mentale des itinérants devient non seulement discriminée mais aussi criminalisée, s'indigne Mme Morin. En liberté, ils sont les abandonnés du système; en prison, leur séjour est trop court pour qu'ils profitent des services d'un psychologue ou d'un psychiatre.*» Il y a un coût social à payer. L'incarcération, qui ne semble pas être une solution dans bien des cas et qui laisse des stigmates, est loin de favoriser la réinsertion sociale. La «solution prison» peut coûter jusqu'à dix fois plus cher que d'autres solutions.

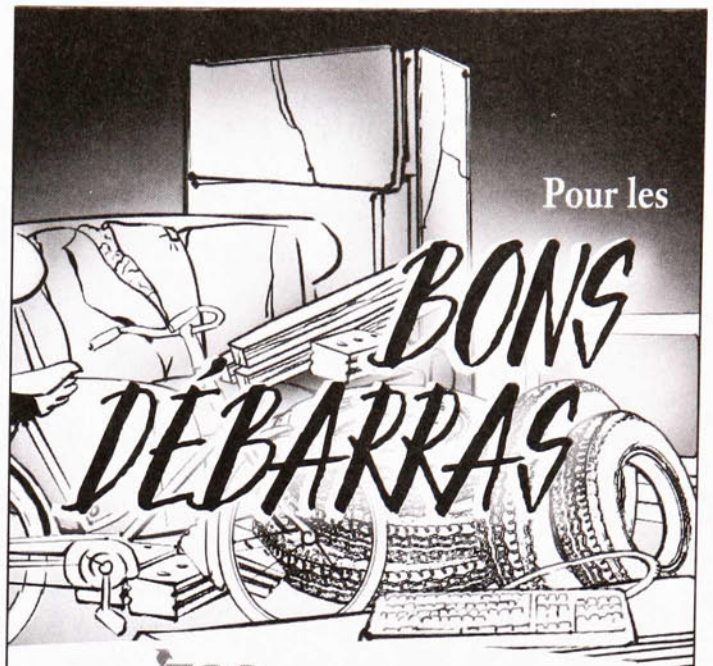
Notre société a le réflexe de penser pénal face à des individus différents ou qui se comportent de façon différente. Il y a un effet pervers à cette répartition inégale du pouvoir, à ces actes de répression. Les démunis n'ont aucun pouvoir de négociation et sont toujours coupables d'être une menace dérangeante, coupables d'être pauvres. Plus on est marginalisé, plus on a d'occasions d'être happé par le système pénal.

S'il est connu que la prison est un outil de gestion et de contrôle de la marginalité et de la pauvreté, la recherche dévoile qu'elle produit plus de marginalité, qu'elle accroît la pauvreté et accélère l'exclusion. «*Le rapport, souligne Mme Morin, démontre que les périodes de détentions sont presque toujours suivies de périodes d'itinérance.*» Donc, on réinsère, mais dans la marginalité!

«*Comment peut-on penser que, dans de telles circonstances, ces personnes puissent réellement s'en sortir? C'est ce que se demandaient les chercheurs au terme de leurs travaux,*» confie Mme Morin.

Pour avoir plus d'information consulter *L'errance urbaine* du CRI, sous la direction de Danielle Laberge aux Éditions Multimondes (Montréal, 2000).

jplac@videotron.ca



Pour les

**BONS
DÉBARRAS**

les **ÉCO-CENTRES** sont là !

Une bonne façon, pour les Montréalais, de se débarrasser de leurs vieilles affaires... **même les dimanches durant l'été!**

Du 13 mai au 2 septembre inclus

Lundi, mardi, mercredi

9 h à 18 h

Jeudi, vendredi

9 h à 20 h

Samedi

9 h à 17 h

Apportez à l'Éco-centre le plus près de chez vous les objets et matières dont vous voulez vous débarrasser. Apportez également une preuve de résidence!

Bois, peint ou réutilisable, béton, asphalte, brique ou terre non contaminée... Métal, incluant gouttières ou jantes de pneus! Matériaux de construction usagés, toilettes, lavabos. Appareils électro-ménagers, petits et gros, meubles et luminaires, ordinateurs très obsolètes, vieilles cartouches d'imprimante et autres encombrants indésirables, mais recyclables ou réutilisables. Pneus, vélos, poussettes, trotinettes, lunettes... et bien sûr, les résidus verts (feuilles, branches, sapins, foin) qui seront transformés en copeaux ou compost! Le papier, le carton, le plastique, la terre et les contenants recyclables... Et apportez vos résidus domestiques dangereux!

RENSEIGNEZ-VOUS:

Éco-centre de l'Acadie 1200, boul. Henri-Bourassa Ouest	(514) 872-1376
Éco-centre de la Petite-Patrie 1100, rue des Carrières	(514) 872-7706
Éco-centre de la Côte-des-Neiges 6925, chemin de la Côte-des-Neiges	(514) 872-3517
Éco-centre de Saint-Michel 2525, rue Jarry Est	(514) 872-3267
Éco-centre d'Eadie 1868, rue Cabot	(514) 872-8359



Le cauchemar des ex-détenues

Pierre HAMEL



Chantal Boulay, Sylvie Trempe, Line Beaulieu.

Photo : Jean-Pierre Lacroix

L'emprisonnement ne se limite pas au temps passé derrière les barreaux. Dans l'esprit du législateur, le casier judiciaire agit comme un inhibiteur de comportements illicites. C'est aussi une chape de plomb rendant ardu l'effort de réhabilitation. La discrimination à l'égard des personnes judiciairisées ne s'exerce-t-elle pas de façon encore plus insidieuse dans le cas des femmes? Ainsi, la recherche d'un emploi peut s'avérer une véritable course à obstacles.

Qu'est-ce donc qui fait la spécificité des ex-détenues dans leur démarche de réinsertion?

«On a remarqué un traitement différent des demandes d'emploi selon que le postulant est de sexe masculin ou féminin. Par exemple, s'il s'agit d'un homme, un employeur éventuel flaire une possible protection de son établissement. «Si mon commerce est victime d'un vol à main armée, un «tough» n'aura pas peur de l'agresseur. Il va sauter dessus», nous dit-on. Certains suggèrent, par contre, qu'une ex-détenue pourrait s'enfuir avec le contenu d'un tiroir-caisse, voire même utiliser le commerce comme une couverture pour la vente de la drogue». C'est, entre autres choses, ce qui ressort du document, *Sensibilisation à la problématique du retour au travail pour les femmes ex-détenues*, étude effectuée par trois étudiantes en travail social de l'UQAM, Line Beaulieu, Chantale Boulay et Sylvie Trempe, dans le cadre du cours «mobilisation et action collective».

Antécédents

«Au départ, on a voulu vérifier auprès des employeurs s'il reste aux ex-détenues un autre choix que les bars ou la prostitution. On a envoyé aux journaux, une lettre ouverte expliquant, notamment, à l'aide de statistiques, le vécu de Cynthia, une personne fictive, certes, mais aussi un prototype de la condition d'ex-détenue. On a aussi voulu rejoindre les gens ordinaires parmi lesquels se trouvent des employeurs». De l'avis des étudiantes, «les donneurs de «jobs» n'ont pas beaucoup modifié leur point de vue. Ils nous ont parfois donné des réponses paraissant satisfaisantes mais on sentait très bien que l'authenticité n'y était pas».

L'accès à l'emploi va bien au-delà de la simple responsabilité individuelle et fait également appel à la conscience sociale et à la mobilisation collective. «Faute de se dénicher un emploi, plusieurs se retrouvent régulièrement derrière les barreaux, notamment, pour des amendes non payées. C'est un cercle vicieux! On incarcère très rapidement même quand la personne ne représente pas un danger pour la société. Souvent, des policiers se montrent astucieux. Par exemple, telle femme se livre à la prostitution mais ils n'arrivent pas à la coincer. Ils lui donnent alors une contravention pour avoir traversé la rue à un feu rouge», déplore Sylvie Trempe.

«À leur sortie de prison, pratiquement les seuls emplois disponibles pour des ex-détenues, se trouvent dans une conciergerie, un hôtel ou un restaurant. Avec un peu de chance, elles pourraient peut-être s'engager à titre de dame de compagnie ou préposée à l'entretien ménager. Hélas!, à cause des nombreuses occasions de vol, ces emplois restent inaccessibles, à toutes fins utiles», explique Line Beaulieu. «Les préjugés sont tels qu'on juge ces femmes aussi sévèrement que si elles s'étaient rendues coupables d'un meurtre. Elles se doivent de révéler l'existence d'un casier judiciaire car, si elles ne le faisaient pas, ça pourrait se retourner contre elles. On croit qu'on leur fait payer la note, mais en bout de ligne qui se retrouve avec la facture?, s'interrogent les trois étudiantes en travail social. Bon an mal an, il en coûte 86 000 \$ au trésor public pour garder une femme en prison. Mais il n'en coûterait qu'environ 15 000 \$ annuellement pour leur fournir un emploi».

On estime à six femmes sur dix, environ 62,2%, le nombre d'entre elles ayant été condamnées à la prison suite à la commission de délits mineurs, dont le non-respect des biens ou des entorses à la circulation routière (1). En général, les séjours sont de courte durée. À la *Maison Tanguay*, avec une population de 2 000 personnes, les trois quarts de celles-ci y séjournent pendant trente jours ou moins (2). En revanche, le *Conseil du statut de la femme* évalue à 35,4% des contrevenantes celles incarcérées pour des infractions au Code criminel (fraude, prostitution, etc.).

D'après cet organisme, 69% des détenues de la *Maison Tanguay* présentent un problème de toxicomanie (héroïne, cocaïne) et peuvent également être des utilisatrices de drogues intraveineuses (UDI). «Selon les informations recueillies à la *Maison Tanguay*, précise encore le *Conseil du statut de la femme*, la moitié des contrevenantes sont ou séropositives, ou sidéennes». La consommation d'alcool et de médicaments fait également partie du quotidien de ces femmes. (3)

Une autre ombre au tableau: le milieu carcéral n'offre pas aux hommes et aux femmes une formation et un apprentissage équivalents. Plus est, les services offerts varient selon que l'établissement relève des services correctionnels canadiens ou

québécois. «À l'établissement fédéral de Joliette, les détenues peuvent acquérir certaines qualifications relatives à l'exercice d'un travail et à une reprise en mains de leur vie. Par contre, à Tanguay et dans les autres établissements du gouvernement du Québec, précisément là où se retrouvent la plupart des détenues, les cours disponibles aboutissent souvent à infantiliser les bénéficiaires. Par exemple, on exigera que la prisonnière s'inscrive à un cours de français. Sinon, elle ne peut aller au gymnase, s'indigne Sylvie Trempe. Pour les gars, la situation est différente. À Bordeaux, les détenus ont accès à une formation académique et peuvent aussi se familiariser avec certains métiers, dont l'ébénisterie, la soudure, etc.».

Double échec

Entre 50% et 70% des détenues ont un ou plusieurs enfants à charge (4). Si 46,5% ont un enfant, 42,2% en ont deux ou trois (5). «Quand ces mères restent sans emploi, elles ne peuvent récupérer leurs rejetons. Cette réalité a un impact sur les petits qui doivent rester en famille d'accueil avec certaines séquelles, notamment, aux plans psychologique et affectif. Ces femmes vivent un double échec à la fois social et dans leur rôle de mère. Même s'il a fait de la prison, le père ne rencontre pas pareille réprobation car, le plus souvent, c'est la mère qui se retrouve avec les enfants», indique Chantal Boulay.

«En partant, la vie n'a pas favorisé ces femmes. Ainsi, 88% d'entre elles ont été victimes d'actes de violence physique, psychologique et d'abus sexuels (6). S'ensuit malheureusement une faible estime de soi. L'incarcération vient enfoncer le clou», déplore Sylvie Trempe.

Côté scolarité, les chiffres varient selon les études. On évalue généralement qu'entre 70% et 80% des contrevenantes ont complété leur secondaire. Des chercheurs estiment pourtant à 17,6% le nombre de celles qui n'ont même pas complété le niveau primaire. On imagine sans peine les difficultés supplémentaires pour trouver un emploi (7). «Selon les dires des contrevenantes, l'importance de la scolarisation n'est pas primordiale car le stéréotype des hommes pourvoyeurs est très présent dans leur quotidien, rapportent encore les trois stagiaires en travail social de l'UQAM. À la question d'une intervenante demandant pourquoi elle s'est laissée frapper, une fille a eu cette réponse: «Que veux-tu? Il m'aide à payer le loyer et il s'occupe un peu des enfants. Je ne peux tout de même pas lui demander d'être parfait!» ».

Cran

Il existe peu de ressources d'accueil et de suivi des ex-détenues. «À la Maison Thérèse-Casgrain, à cause de la capacité limitée d'accueil, la direction favorise les séjours de six mois et plus, cette période étant jugée minimale pour une réhabilitation réussie. Plusieurs de ces femmes ne sont pas nécessairement prêtes à affronter la vie; ce phénomène apparaît dans les réponses faites aux intervenantes. Elles disent souvent ce que celles-ci s'attendent à enten-

dre», déplorent les chercheuses.

À une cleptomane incarcérée à plusieurs reprises suite à des vols à l'étalage, Sylvie Trempe affirme: «Étant donné que tu connais tous les trucs du «métier», tu ferais une excellente employée chez Wal-Mart, chez Sears ou dans un quelconque magasin à grande surface, afin de donner une formation aux membres du personnel chargés de prévenir le vol à l'étalage. Ce cran dont tu as plusieurs fois fait preuve, c'est une force que tu as. Malheureusement, tu l'utilises mal».

Voilà un acquis méritant d'être canalisé dans une démarche de réhabilitation, voire même, d'être pris en compte dans un jugement de cour et, peut-être faire jurisprudence!

- (1) Cousineau, Marie-Marthe, Danielle Laberge et Bruno Théorêt. 1986. *Prisons et prisonniers*. Les cahiers du GRAPP, No. 1. 151 p. Aussi, Roy, Shirley. 1990). Groupe de recherches et d'analyse sur les politiques et les pratiques pénales. Les cahiers du GRAPP. No. 10. 368 pages.
- (2) Hamelin, Monique. 1989. *Femmes et prisons*. Montréal: Éditions du Méridien. 270 p.
- (3) Conseil du statut de la femme, 1994. *Les femmes en détention, une réalité méconnue*. Gouvernement du Québec. 41 p.
- (4) Hamelin, Monique. *ibidem*
- (5) Cousineau, Laberge, Théorêt. *ibidem*
- (6) Conseil du Statut de la femme et Couturier, Aline, 1988. *Les expériences sexuelles d'un groupe de femmes sexualisées*. Mémoire de maîtrise, Montréal, UQAM. 148 p.
- (7) Cousineau, Laberge, Théorêt. *ibidem*

pierlafleurhamel@yahoo.com 



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC



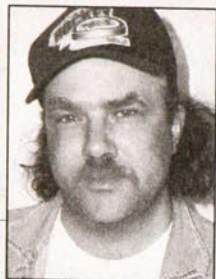
André Boulerice

Député de Sainte-Marie-Saint-Jacques
et Leader adjoint du Gouvernement

1951, boul. de Maisonneuve Est
Bureau 001
Montréal, Québec
H2K 2C9

Tél. : (514) 525-2501
Télééc. : (514) 525-5637

Courriel : abcomte@videotron.ca



Robert DION
camelot rue St-Denis

Entre la vie et la mort

Pour une grande partie de la population, la réhabilitation des détenus est sans espoir, surtout lorsqu'on constate qu'un détenu a récidivé lors d'une sortie dite humanitaire et qu'il y a eu mort d'homme. Pour la population, plusieurs questions demeurent sans réponse. *L'itinéraire* a rencontré une personne qui a passé plusieurs années de sa vie dans les prisons, occupant même pendant cinq ans, après avoir été condamné à la peine capitale, une cellule dans le couloir de la mort. À 60 ans, Normand L., a l'air d'un citoyen normal qui vit paisiblement et qui profite pleinement de la vie. Mais il n'en n'a pas toujours été ainsi.

Normand est né au mois d'août 1941 à Louiseville, dans une famille de cinq enfants. Très jeune, il apprend à se révolter contre la société. Sa famille étant pauvre à cause de l'alcoolisme de son père et de l'indifférence mais surtout du fanatisme religieux de sa mère, il commence très tôt à ne compter que sur lui-même. À 10 ans, il se met à boire en compagnie de sa *gang*. Il fait des petits vols. Mais c'est surtout à cause de son agressivité et de sa violence qu'il se retrouve à Montréal à l'école de réforme. À 14 ans, il est libéré et le même manège recommence... toujours plus violent. À 16 ans, il est condamné à trois ans d'emprisonnement au pénitencier de St-Vincent de Paul. On le met au trou pour n'importe quel motif. Souvent, les «screws» (gardiens) se défoulent sur le dos des détenus. Évidemment ce n'est rien pour le calmer et l'assagir. Il fera tout son temps.

À 19 ans, il se retrouve dans le «Red Light» de Montréal. Là, il entre dans les ligues majeures de la criminalité. Nous sommes en 1960. Violent, il se fait remarquer par les patrons de la mafia. Il est impliqué dans toutes sortes d'événements: vol à main armée, trafic d'armes et de drogue, racket de protection, pots de vin, prostitution... En janvier 1961, au cours d'un vol qui tourne mal, il tue un convoyeur d'argent. Ses complices et lui sont pris en chasse par la police. Après un échange de coups de feu, ils sont pris. Le 24 décembre 1962, il est condamné à la pendaison. Joyeux Noël!

Il se retrouve donc à la prison de Bordeaux dans le couloir de la mort. Il est enfermé 24 heures sur 24, sauf pour l'heure de la promenade quotidienne. À chaque sor-

tie de cellule, on lui passe les menottes et les chaînes aux pieds comme pour tous les autres détenus d'ailleurs. Dans cette aile, rien n'est interdit aux détenus. Ils peuvent manger et avoir ce qu'ils désirent à toute heure: chocolat, cigarettes, gomme, etc. Tout leur est fourni. Ils n'ont plus rien à perdre et les autorités sont craintives. Avec un autre détenu et la complicité d'un gardien, il tentera une fois de s'évader mais il sera pris. À un mois de l'exécution, sa peine sera commuée à perpétuité sans possibilité de libération avant dix ans.

À partir de ce moment, commença graduellement sa réhabilitation. Il se mit à lire, à suivre des cours, à s'assagir tranquillement. Fin 1974, il profite d'une libération conditionnelle. Il travaillera dans la construction. Même le simple fait de réapprendre à marcher dans la rue représentait un effort, les détenus étant robotisés. Il fait quelques rechutes, son agressivité reprenant le dessus. Heureusement, il ne s'est pas fait prendre.

Il a travaillé jusqu'à la fin des années 80 mais l'alcool a fini par reprendre le dessus. Il a connu l'itinérance et les *missions*. Il a trouvé un logement subventionné au début des années 90. Depuis, il vit en paix avec lui-même. Quand on lui demande si la plupart des détenus sont réhabilitables, il nous répond que chaque cas est différent. Certains comprendront à 25, 30, 40 ou 50 ans, selon leur expérience. Mais une chose est certaine: «*Tant que la pauvreté, les injustices sociales, la cupidité et l'égoïsme continueront d'exister, le désespoir qui mène à la criminalité continuera lui aussi sa route.*»

robertdion2000@hotmail.com



POPCOMM
Redaction et mise en pages

GROUPES POPULAIRES, COMMUNAUTAIRES ET FÉMINISTES, SYNDICATS, ORGANISATIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE, ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES, ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF ET COOPÉRATIVES.

DES SERVICES TAILLÉS SUR MESURE ET BASÉS SUR LE PARTAGE DES MÊMES VALEURS...

JUSTICE, ÉQUITÉ, ENTRAIDE, SOLIDARITÉ, PARTAGE DE LA RICHESSE COLLECTIVE, DÉFENSE DES DROITS FONDAMENTAUX.

Téléphone: 514.524.5713
Télécopieur: 514.524.2101
Suzanne Chabot
suzanne.chabot@sympatico.ca

Plus de vingt ans d'expérience de travail et de militantisme dans le milieu syndical, populaire et féministe

POPCOMM... pour des services de valeurs!

Le pénitencier et les ordinateurs

Luc DENIS

L'Internet envahit la vie de tous; il est devenu un outil essentiel d'intégration à la société. Y'a-t-il des ordinateurs au pénitencier? La personne détenue y a-t-elle accès? À quoi servent-ils?

L'accès aux ordinateurs en prison n'est pas facile. Tout dépend de qui les utilise. Ils peuvent être disponibles aux prisonniers, aux «utilisateurs autorisés»—employés du Service correctionnel du Canada (SCC)—ainsi qu'aux contractuels ou tiers à qui est accordé l'accès au réseaux électroniques du SCC.

L'utilisation du réseau comprend entre autres: le courrier électronique, la gestion de dossiers sur support informatique, l'accès à l'information contenue sur l'Infonet ou l'Internet et la publication d'informations sur l'Internet. Les réseaux électroniques doivent être utilisés pour le travail officiel: ils ne doivent en aucun cas servir à exécuter des logiciels de jeu ou de divertissement. Les personnes autorisées sont tenues de respecter la loi ainsi que les politiques gouvernementales en prenant des mesures raisonnables pour contrôler l'utilisation de leur mot de passe, code d'utilisateur ou compte. Le SCC peut prendre des mesures disciplinaires ou imposer des sanctions dans l'éventualité d'une utilisation illégale ou inacceptable de son réseau.

Formation des adultes

Pour ce qui est des détenus des établissements fédéraux, le SCC offre des programmes d'emploi et de formation. D'après les tests qu'ils subissent à leur arrivée dans l'établissement, environ 65% des détenus ont moins qu'une 8^e année, et 82% moins qu'une 10^e année. Les auteurs du rapport *L'éducation peut-elle prévenir la récidive chez les délinquants adultes?* concluent que «les connaissances acquises par les détenus dans le cadre de la formation de base des adultes peuvent les aider à faire plus efficacement face aux problèmes quotidiens qui se présentent à eux dans la collectivité».

L'enseignement est donc un outil. Environ 25% des détenus qui participent à une formation sont inscrits à un programme d'enseignement secondaire. Alors qu'environ 25% choisissent une formation professionnelle (électronique et programmation informatique), et moins de 10% des détenus sont inscrits à un programme d'études post-secondaires.

Certains détenus ont un ordinateur dans leur cellule, lequel ne sert qu'à des fins de divertissement: aucun n'est en réseau, les communications (Internet) directes avec l'extérieur étant interdites. Donc, les détenus ne peuvent échanger avec la communauté extérieure. Certains ont des logiciels prêtés pour faire des travaux afin de terminer une formation à distance. Ainsi, on peut constater que l'ordinateur se révèle un instrument utile lors d'un séjour carcéral, en vue d'une réinsertion sociale.

La prison comme si vous y étiez

Les détenus ne pouvant utiliser l'Internet pour communiquer avec l'extérieur, les internautes tentent d'utiliser l'Internet pour pénétrer à l'intérieur des murs. Aux États-Unis, l'Internet offre plus d'une opportunité. Ainsi, le shérif Joe Arpaio d'Arizona a fait installer deux caméras à l'intérieur de la prison *Maricopa* dont il est responsable, pour diffuser en direct la vie quotidienne des détenus. L'objectif? Faire de l'éducation et de la prévention; la caméra ayant, selon lui, un rôle dissuasif. En 1997, *Amnistie Internationale* a émis un rapport critique dénonçant un usage parfois «abusif» de la force à la prison *Maricopa*. L'usage de webcam est dénoncé par certains comme une intrusion dans la vie privée des détenus. Le shérif réplique simplement que les caméras permettent à tout le monde de voir ce qui se passe entre les murs de la prison.

Les internautes peuvent aussi explorer la liste des 450 condamnés du *couloir de la mort* du département de la Justice criminelle du Texas et fouiner dans la fiche de chacun pour explorer les informations personnelles. Il est même possible de connaître le dernier repas de chacun! Afficher et visiter de tels sites relève-t-il du voyeurisme morbide ou de l'exercice du droit à l'information?

Pour continuer votre réflexion, je vous invite à visiter les sites suivants:

<http://canada.justice.gc.ca> ; www.sgc.gc.ca/fhome.htm ;
www.csc-scc.gc.ca ;
www.csc-scc.gc.ca/text/plcy/cdshtm/an226a_f.shtml ;
www.npb-cnrc.gc.ca ; www.rcmp-grc.gc.ca ;
www.crime-prevention.org ;
<http://qsilver.queensu.ca/rcjnet/indexfr.html> ;
www.msp.gouv.qc.ca/reinsertion/reinsertion.asp?txtSection=commqueb ;
www.asrsq.ca ; cba.org/Gate.asp ;
www.abcqc.qc.ca/nouveau_site/index.html ;
www.msp.gouv.qc.ca/index.asp ; www.suretequebec.gouv.qc.ca ;
www.spcum.qc.ca

INFO-SIDA

(514) 521-7432
1-866-521-7432

services

d'écoute
d'information
de référence



Gina MAZEROLLE
Camelot au Carré St-Louis

Nouveau milieu de vie

Le 22 février 2001, la *Société Elizabeth Fry du Québec* située au 5105 Chemin de la Côte St-Antoine, invitait son monde à célébrer la réouverture de la *Maison Thérèse-Casgrain*, quinze mois après l'incendie du 1^{er} décembre 1999. *L'itinéraire* s'est entretenu avec Mme Ruth Gagnon, directrice clinique. «*Je m'occupe des programmes, des services à la clientèle et du personnel*», précise madame Gagnon.

Elizabeth Fry était une femme qui consacrait beaucoup de temps aux pauvres et aux malades. Lors d'une visite à la prison des femmes de Newgate, elle constata que ces femmes, très démunies, avaient un urgent besoin de conseils et de soutien. La jeune bénévole fonda alors une école à leur intention et leur offrit du travail afin qu'elles disposent d'un peu d'argent au moment de leur libération. En 1817, elle formula des recommandations visant à humaniser le système carcéral.

La *Société Elizabeth Fry du Québec*, organisme à but non lucratif, existant depuis 1977, vient en aide aux femmes devant faire face à la justice pénale et qui sont déterminées à s'en sortir, bien qu'incapables d'y parvenir seules. La *Société* intervient à diverses étapes du processus judiciaire et offre à ces femmes de multiples services d'aide dont une maison de transition pour femmes, la *Maison Thérèse Casgrain*. La *Société* offre aussi le service d'aide à la cour, le programme de préparation à la sortie de prison, le programme de formation et d'encadrement des bénévoles en prison et le programme E.V.E. (entraide, vol à l'étalage). La *Société* publie aussi le journal *Femmes et justice*.

La *Maison Thérèse Casgrain* existe depuis 1980. C'est une maison de transition pour femmes, la première du genre au Québec, qui accueille jusqu'à 25 femmes pour des séjours d'une durée variant de quelques semaines à un an. Les résidentes proviennent de la *Maison Tanguay*, du pénitencier fédéral de Joliette et des tribunaux. Elle est financée en grande partie par les Services correctionnels du Canada et du Québec sur la base d'un *per diem*. «*C'est un milieu de vie, les femmes viennent y demeurer. Il y a un minimum de règles à suivre comme le partage de l'entretien du centre. Elles sont responsables de l'élaboration des repas et les cuisinent elles-mêmes. Elles doivent respecter les heures d'entrée.*

Certains règlements sont plus importants que d'autres comme l'intoxication et le respect envers les autres résidentes», précise Ruth Gagnon.

La *Maison* a pour objectif d'être une solution de rechange à l'incarcération, de prévenir la récidive, de responsabiliser la contrevenante face à son comportement, de favoriser chez celle-ci des attitudes et des habiletés qui lui permettront de développer son potentiel et ainsi, favoriser sa réinsertion sociale. «*La population des femmes est en légère augmentation dans les prisons alors que celle des hommes diminue. À Tanguay, il y a 150 cellules et à Bordeaux, 700. La criminalité des femmes est souvent d'ordre économique (vol, fraude, etc.)*», fait remarquer Ruth Gagnon.

On offre des services 24 heures sur 24 et sept jours sur 7.



Mme Ruth Gagnon, directrice clinique

Conseillères, criminologues, travailleuses sociales et psychologues offrent aux résidentes un suivi psycho-social général et des soins qui tiennent compte des problèmes individuels: toxicomanie, violence conjugale ou familiale, relations interpersonnelles, santé, etc. Ces ressources contribuent également à la prévention de la récidive et du retour dans le système judiciaire. «*Les résidentes apprennent à s'occuper d'elles-mêmes et à mettre de l'ordre dans leur vie. Elles n'ont pas à se soucier de leur bien-être matériel. Comme les problèmes sont présents depuis longtemps, elles ont l'occasion de se reprendre en main*», explique madame Gagnon.

À la *Maison Thérèse Casgrain*, on permet aux femmes de cohabiter tous les jours de la semaine avec leurs enfants de moins de trois ans, les week-end, avec leurs enfants de quatre ans et plus. Elles sont évaluées dans leur rôle de mère: elles se sentent coupables de ne pas être de bonnes mères. Elles ont peur de perdre emploi et enfants. Elles ont plus honte d'être incarcérées que les hommes et elles le vivent habituellement plus intensément. C'est pour ces raisons que l'aide aux femmes comprend aussi la recherche d'emploi, la formation professionnelle, le retour aux études et la recherche d'un logement.

Le programme E.V.E. (entraide, vol à l'étalage), lancé en 1988, aide des femmes à identifier les causes cachées de leur problème de vol à l'étalage, qui constitue un des délits les plus fréquents chez les femmes. Cette infraction correspond aux caractéristiques les plus courantes attribuées à la criminalité féminine, c'est-à-dire une criminalité non violente et acquisitive.

suite à la p. 29

Les temps changent...



Michel BOYER

L'histoire de la prison ne date pas d'hier, mais le milieu carcéral, lui, tel que nous le connaissons aujourd'hui, oui. Pour en savoir davantage *L'itinéraire* a rencontré Jean-Claude Bernheim, criminologue et président de l'*Office des droits des détenu(e)s*, un organisme à but non lucratif. Parmi les dossiers importants de l'*Office* citons: le Sida en prison, la surpopulation carcérale, les libérations conditionnelles, les transferts internationaux de prisonniers, la réforme de l'aide juridique, la santé mentale en détention et la notion de «pardon».

«Il faut se rappeler que le rôle de la prison est de maintenir à l'écart les individus dangereux pour la société», souligne M. Bernheim. Au 19^e siècle, il y avait des prisons dites «communes», tant sous le régime anglais que français. À l'époque, il s'agissait de petites prisons répondant à des besoins ponctuels et locaux. L'augmentation de la population et la hausse de la criminalité justifiaient l'ouverture, en 1835, du premier pénitencier canadien à Kingston (Ontario) pour des détenus ayant des peines plus ou moins longues. Ce n'était pas le système idéal: la situation géographique de la prison nécessitait de très longs déplacements de prisonniers. Souvent, celui-ci arrivait à la prison avec une peine presque écoulee. Pour cette raison, Kingston est devenu un pénitencier pour peines de deux ans et plus.

L'Acte d'Union de 1840 et la Confédération en 1867, ont partagé les responsabilités carcérales entre l'administration fédérale et les gouvernements provinciaux. En 1869, on a tranché définitivement: les pénitenciers fédéraux prennent en charge les détenus ayant reçu des peines de deux ans et plus et les prisons provinciales s'occupent de ceux ayant une sentence de moins de deux ans. Selon Jean-Claude Bernheim, «cette décision relève

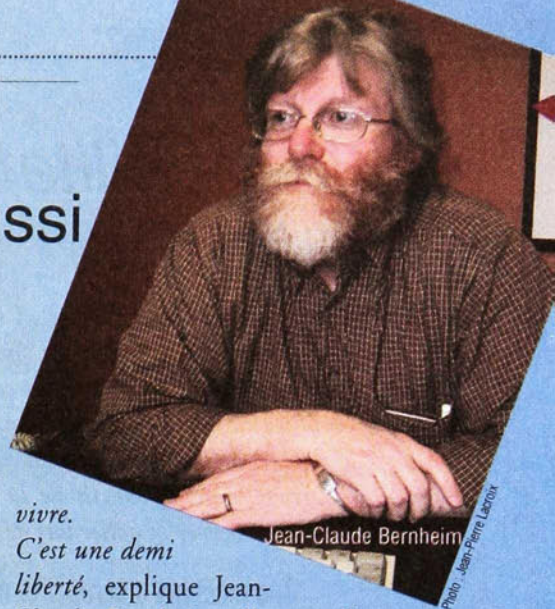
et les prisons aussi

de raisons purement administratives. Il n'y a rien qui concernait le sort des condamnés et la gravité de leurs peines».

Il existe donc au Canada, 13 différents systèmes d'administration carcérale: le système fédéral et les systèmes de chaque province et des territoires. Au Québec, nous avons 25 prisons provinciales et 12 établissements fédéraux. La population carcérale du Québec varie de 7000 à 7500 personnes, réparties à part égale entre le fédéral et le provincial. Les femmes représentent 5% de cette population; le Québec en compte un peu plus d'une centaine.

«Pour incarcérer quelqu'un, il faut qu'il ait contrevenu à un règlement municipal, à une loi provinciale ou au Code criminel. Des peines seront imposées en fonction de ces infractions. Cela peut aller de la simple amende jusqu'à une peine à perpétuité», déclare Jean-Claude Bernheim. *Ce qu'il faut bien comprendre c'est la gestion des peines. Au municipal et au provincial ce sont surtout des peines-«amendes». Mais si les contrevenants ne paient pas leur amende... ils sont passibles d'emprisonnement. C'est ce qui arrive souvent aux pauvres et aux démunis. Il y beaucoup plus de lois qui pénalisent par des amendes, mais en cas de non paiement, la durée d'emprisonnement est souvent laissée à la discrétion du juge. Habituellement le barème est d'une journée par tranche de 50\$ d'amende. C'est plus sévère pour les récidivistes: souvent le juge impose des sentences exemplaires».*

Selon M. Bernheim, la surpopulation des prisons est un gros problème. «C'est ce qui justifie les nouvelles prisons. Ce n'est pas seulement depuis les années 1970 que la surpopulation existe. Elle existe depuis longtemps, pour ne pas dire depuis toujours». Et même lorsque le détenu est libéré, il y a des problèmes. «La libération conditionnelle n'est pas facile à



Jean-Claude Bernheim

Photo: Jean-Pierre Lacroix

vivre.

C'est une demi liberté, explique Jean-Claude Bernheim. *Il y a tellement de contraintes que la vie devient presque impossible: par exemple, le respect d'un couvre-feu, l'interdiction de consommer de l'alcool ou de ne pas fréquenter certaines personnes. En cas de bris de conditions, non seulement on peut perdre sa liberté, mais le juge peut être plus sévère la fois suivante». Et ainsi, le cercle vicieux recommence.*

Nous remercions Jean-Claude Bernheim pour sa précieuse collaboration. *Office des droits des détenus*: (514) 522-5965 ou <www.odd.ca>

BonSecours Inc.



Centre de réhabilitation pour démunis
alcooliques/toxicomanes de 25 ans et plus

Nouvelle
adresse

Admission
de 9 à 16 heures

1130, Boul. Pie IX

(514) 935-8882

Réhabilitation ou recriminalisation?

Patrice McDONALD

Roger, 35 ans, attend patiemment: il sera libéré de prison dans quelques heures après un séjour de deux ans moins un jour à la prison de Bordeaux. Il avait hâte que ça se termine. Et voilà que le gardien lui ouvre la porte, il retrouve sa liberté... Que fera Roger? Fort de sa réhabilitation, deviendra-t-il un membre responsable, acceptable et productif de la société? Ou sera-t-il mieux préparé pour bernier la police lors de son prochain méfait?

Une machine à scraper le monde

En ce qui a trait à la réhabilitation à l'intérieur des murs, plusieurs pouffent de rire, surtout les premiers concernés: les détenus ou ex-détenus. On accuse souvent la prison d'être l'école du crime. En effet, pour le commun des mortels, il semble difficile de concevoir qu'un groupe de criminels (pour la plupart) puissent bénéficier de quelconques programmes pour se réhabiliter et se «refaire une vie».

Il serait plutôt de l'avis général qu'en prison, la seule chose qui puisse s'améliorer est la connaissance reliée au crime et à la délinquance. Les carnets d'adresses seront garnis de numéros de receleurs, de voleurs, de *dealers*, ou de nouveaux camarades de travail. Mais en analysant les faits, il existe diverses façons de devenir un meilleur citoyen lorsqu'on sort de prison.

Faire semblant ou être authentique?

Une des grandes contradictions du système carcéral, est qu'il exige du détenu de lui faire confiance. Toute une commande: faire confiance à ceux qui barrent la porte de ta cellule, à ceux qui ont plein pouvoir sur ta vie. Plusieurs se font maintenant admettre en thérapie pour toxicomanie, ce qui leur permet souvent une réduction de peine. D'autres s'inscrivent aux différents programmes de travaux communautaires, leur permettant de s'acquitter de leur dette envers la société en travaillant.

Toutefois, malgré n'importe quel programme bien planifié, certains détenus pourront encore se faufiler entre les mailles du filet. Par exemple, le type qui souhaite «faire son temps» sans être trop surveillé ou contrôlé, peut faire une demande de thérapie. Si son comportement ne démontre pas de déviances majeures (violence, trafic de drogue, etc.), et ce, à l'intérieur des murs, il sera presque automatiquement accepté. Le problème reste entier si le détenu refusant de s'aider, ne fait que se conformer aux règlements de la maison de thérapie.

Pas pour tout le monde

Toutefois il ne faut pas généraliser, plusieurs personnes s'ins-

crivant à ces programmes réussissent à s'en sortir. Mais plusieurs ne veulent surtout pas dire tous puisque, le taux de récidive oscille autour de 80%; ce qui veut dire que la majorité, se retrouvera un jour en prison. Chiffres alarmants? Pas nécessairement, si l'on croit encore en l'être humain et en sa capacité de régler ses problèmes. D'ailleurs, bien qu'il soit rare qu'une personne s'en sorte lors d'une première thérapie, la seconde tentative voit le taux de rechute à 45%. Ce qui porte à conclure de façon optimiste.

Les travaux compensatoires n'échappent pas aux pratiques qui demeurent les mêmes pour toutes les maisons de thérapie. Il semblerait que la rechute soit plus présente au niveau des travaux compensatoires; les détenus étant assignés à des responsabilités pour lesquelles ils ne sont pas préparés et retombent alors dans leurs anciennes habitudes. Il serait profitable pour tout le monde de revoir tout ces programmes et leurs règlements; il y aurait peut-être moins de personnes en prison.

Quand on veut on peut

En somme, il est difficile de dire si le système carcéral aide les individus à se réhabiliter, mais il est primordial de dire que la décision reste celle du détenu. Comme le dit le dicton: «On peut mener un cheval à l'abreuvoir, mais on ne peut l'obliger à boire». Si la personne ne trouve pas que sa vie mérite d'être changée, elle ne la changera pas.

Il semble évident, de plus, que le système marginalise les plus âgés. À plus de cinquante ans, on a moins de chances d'être accepté en thérapie ou en travaux compensatoires... Pourquoi? Il faudrait le demander aux autorités, qui ne sont, soit dit en passant, pas très ouvertes aux questions. Il reste une règle immuable: on ne peut pas forcer quelqu'un à changer, il le fera quand bon lui semblera.

patrice_mc_donald@hotmail.com

CIRQUE DU SOLEIL



8400, 2^e Avenue, Montréal (Québec) Canada H1Z 4M6

Un prix n'attend pas l'autre

Nancy ROUSSY




Photo: Jean-Pierre Lacroix

Jocelyne Sénécal, infographe à L'itinéraire.

Les 27, 28 et 29 avril derniers, lors du congrès annuel de l'Association des médias écrits communautaires du Québec (AMECQ), *L'itinéraire*, dans la catégorie «format magazine catégorie de plus de 3000 exemplaires», a remporté deux premiers prix et a été finaliste pour un troisième. Ces prix sont offerts aux 96 journaux membres de l'AMECQ et les récipiendaires sont choisis par un jury indépendant formé de professionnels du domaine des médias.

Le premier prix a été décerné pour la «meilleure conception graphique» à l'ensemble du journal du mois de février: *Être en santé dans un monde malade*. Ce prix est en fait celui de Jocelyne Sénécal, notre infographe qui travaille constamment dans l'ombre et qui le mérite pour les efforts considérables qu'elle déploie chaque mois et pour le stress qu'elle subit pour produire un journal de qualité.

Reine Côté, alors adjointe à la rédaction au journal, a remporté le deuxième prix pour la «meilleure entrevue de l'année» pour son entrevue avec le renommé Martin Gray. *L'itinéraire* a aussi été finaliste dans la catégorie «texte d'opinion» pour le billet *Je t'aime... Moi non plus!* de Jean-Marie Tison.

Toutes nos félicitations au tabloïd mensuel *Ski-se Dit* de Val-David qui s'est mérité le prix du «média de l'année», et à tous les autres lauréats! 

JEAN COUTU

Daniel Dubois
Gérant administrateur

501, rue Mont-Royal
Montréal (Québec) H2J 1W6

Tél.: 521-3481
Fax: 521-1660

L'Internet haute vitesse
par câble* de Vidéotron

Plus vite, plus l'fun !

- NAVIGATION ULTRA-RAPIDE
- ACCÈS GARANTI EN TOUT TEMPS
- TEMPS D'UTILISATION ILLIMITÉ†
- LIBÈRE VOTRE LIGNE TÉLÉPHONIQUE

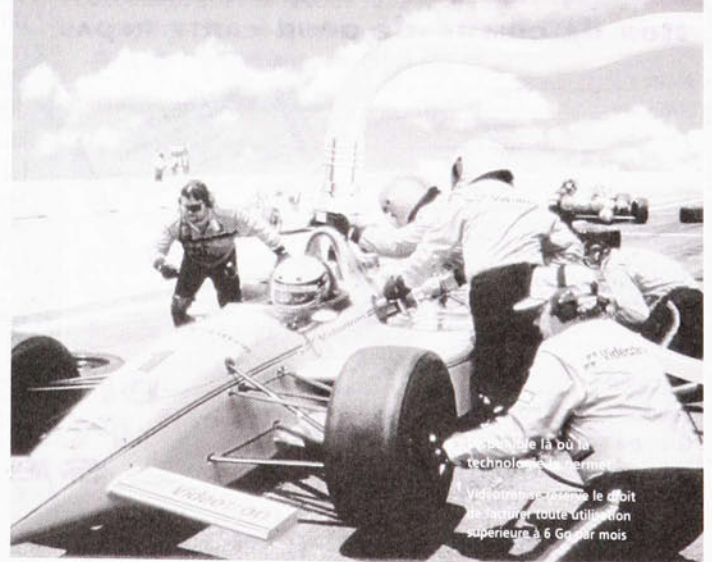
(514) 281-1711 ou
1 877 380-2511

www.videotron.com



Vidéotron

L'incomparable puissance du câble,
à votre service.



* Disponible la nuit
technologies de pointe
Vidéotron vous offre le débit
pour toute utilisation
supérieure à 6 Go par mois

Le vécu de la rue à l'encan

Audrey COTÉ

«J'suis nerveux, de confier Robert «Bob» Dion. Depuis ce matin, j'ai des papillons dans l'estomac». En effet, c'est avec beaucoup de fébrilité que cinq des huit participant(e)s au cocktail-bénéfice *Montréal vu par les itinérants, prise II* ont présenté leurs oeuvres photographiques au public le 3 mai dernier au *Centre VIP le 1000 de La Gauchetière* à Montréal.

L'automne dernier, lorsqu'ils ont sillonné les rues de Montréal caméra jetable en mains, ils n'auraient jamais cru que leurs photographies feraient l'objet d'une vente aux enchères, devenant ainsi une contribution au financement de leur *Groupe* et une opportunité de montrer au public leurs perspectives de Montréal. «Quand tu vis dans la rue, tu ne vois pas les mêmes choses que quand tu as un certain confort matériel. Mais lorsqu'on m'a demandé de faire des photos, j'ai réalisé qu'il y avait plein de choses que je n'avais jamais remarqué sur la rue Saint-Denis. J'étais trop occupé à vendre le journal *L'itinéraire* pour survivre», raconte Gabriel Bissonnette qui vend *L'itinéraire* depuis ses débuts, en

1994, et est maintenant responsable de la distribution au *Groupe communautaire L'itinéraire*.

Réunissant plus de 50 personnes principalement issues des milieux des affaires et de la politique, la vente de billets au coût de 100\$ et l'encan des photographies et des lithogravures de l'artiste Louis Perron a permis de recueillir 6000\$ pour le *Groupe*. Porte-parole et animatrice de la soirée, Claire Lamarche s'est dit fière de participer à la fois à la mise en valeur du point de vue des participant(e)s sur leur ville et à l'essor du *Groupe communautaire L'itinéraire*. Il faut dire que l'enthousiasme et la cohérence avec lesquelles les photographes présentaient leurs clichés ont tôt fait d'épater la galerie.

Il fallait entendre la verve passionnée avec laquelle Gina Mazerolle racontait les circonstances qui lui ont permis de photographier... une couleuvre! «J'étais en vélo et je roulais dans un chemin de gravelle quand, tout à coup, j'ai aperçu cette magnifique couleuvre. J'ai mis les freins, j'suis presque tombée et là, j'suis descendue pour la



Mme Lamarche et la photographe Gina Mazerolle.

photographe». Gina a d'ailleurs remporté le troisième prix attribué par le public invité à voter pour la meilleure photo en début de soirée.

Lors de ce concours, le deuxième prix est allé à Daniel Paquette pour deux photos ex aequo, tandis que Pierre Lachance s'est mérité le premier prix pour une photo qui ne manque pas de panache: vue en contre-plongée des tours du centre-ville ayant pour avant-plan un panache d'original! La perspective marquant le contraste entre la nature et la ville semblait d'ailleurs une tendance forte: requin volant rue Saint-Denis, pieuvre géante au

VOUS VOULEZ AIDER LES GENS DE LA RUE AUTREMENT QU'EN LEUR DONNANT DIRECTEMENT DE L'ARGENT?

BON DE COMMANDE POUR CARTE REPAS

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Tél.: _____

Je désire recevoir
nombre de cartes: _____ X 2,25\$ chacune
Total: _____ \$

Signature: _____

Veuillez joindre votre chèque à l'ordre du
Groupe communautaire L'itinéraire,

et postez à l'adresse suivante:
1907, rue Amherst, Mtl (Qué.) H2L 3L7

Aussi en vente au
Café sur la rue, 1104, rue Ontario Est, Tél.: 597-0238, poste 32



Offrez-leur une carte-repas au Café sur la rue. Ils pourront bénéficier d'un bon repas et seront accueillis dans une ambiance cordiale par les membres de *L'itinéraire*. Vous leur donnerez peut-être la chance de se faire de nouveaux amis et de recevoir une aide de la part de gens qui ont vécu la même situation qu'eux.

**OFFREZ
AUX PLUS
DÉMUNIS
DES CARTES REPAS
POUR
SEULEMENT**

**2,25\$
CHACUNE**





Mme Blain et la photographe Geneviève Denis.

dessus d'un édifice branché, feuillage grimpant sur un mur de béton, etc.

Sans contredit, le thème de prédilection était le hiatus qui divise les classes sociales: mendians côtoyant les «branchés»

du Plateau, jeunes de la rue quémendant quelques sous pour manger, colonnade d'une banque anglophone comme symbole du néo-capitalisme sauvage et de la concentration des richesses, opulence indécente des voitures de luxe, etc. Ayant reçu en prix des appareils photo de qualité (l'exposition a été réalisée seulement avec des appareils jetables), les trois gagnant(e)s pourront donc poursuivre leur quête d'images urbaines.

Convoités par plusieurs, les clichés des récipiendaires ont bien sûr fait monter les enchères. Racontant en quelque sorte la genèse de leurs photos, les participant(e)s n'ont pas manqué d'en émouvoir certain(e)s. «*Cette petite fille souriante, c'est moi, car je suis présentement en cheminement pour grandir. C'est aussi la preuve que la vie triomphe toujours*», a lancé Geneviève Denis en présentant la photo de Maya, une fillette dans l'embrasure d'une porte.

Des 40 oeuvres photographiques réalisées par les huit participant(e)s, 16 ont été mises à l'encan. De ce nombre, 15 ont été vendues aux enchères lors du cocktail-bénéfice du 3 mai dernier: 60% des profits ont été distribués aux photographes alors que les 40% restants serviront à financer le *Groupe communautaire L'itinéraire*. Toutefois, toujours dans l'optique de sa levée de fonds, le *Groupe* a décidé de mettre en vente la balance des 25 photos de *Montréal vu par les itinérants, prise II*. Toute personne intéressée à acheter une de ces photographies unique de l'exposition peut téléphoner au 597-0238 poste 25 ou 28.

audreycote@hotmail.com

MERCI À NOS COMMANDITAIRES ET PARTENAIRES

Le *Groupe communautaire L'itinéraire* tient à remercier tous ses commanditaires et partenaires qui ont contribué à la réussite du cocktail-bénéfice *Montréal vu par les itinérants, prise II* le 3 mai dernier: le Centre VIP Le 1000 de La Gauchetière; IKÉA; la Société des alcools du Québec; La Maison du Père; le Service des loisirs et du développement social de la Ville de Montréal; le bureau du maire de Montréal; le SPCUM; La Presse; les Soeurs de la Providence; la compagnie J.R Ouimet; M. Louis Perron, artiste-peintre; madame Claire Lamarche, animatrice à TVA; M. Jean-Paul Galarneau, directeur général des communications chez Vidéotron; madame Nathalie Rochefort, députée libérale dans Mercier; madame Nicole Léger, ministre déléguée à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, ministère de la Solidarité sociale; M. André Boulerice, député de Sainte-Marie-Saint-Jacques et secrétaire d'État à l'Accueil et l'intégration des immigrants; M. Jean Rochon; ministre d'État au Travail et à l'Emploi et à la Solidarité sociale; M. Gilles Duceppe, député de Laurier-Sainte-Marie et chef du Bloc Québécois.



44\$ pour 12 numéro
(plus taxes, port compris)

Recevez-nous
chez vous!



Envoyez vos dons à l'ordre du
Groupe communautaire
L'ITINÉRAIRE
à l'adresse suivante
1108 RUE ONTARIO EST,
MONTRÉAL, H2L 1R1

NOM _____
PRÉNOM _____
ADRESSE _____
TÉL.: _____
MONTANT _____ \$

Je désire recevoir un reçu d'impôt
(POUR TOUT MONTANT DE 10 \$ ET PLUS)

Contribuez
à la poursuite
de cette
oeuvre
auprès
des plus
démunis

Pour chaque abonnement
supplémentaire à la même adresse, ajoutez 20\$.
Pour tout renseignement: (514) 597-0238

Nom:

Prénom:

Adresse:

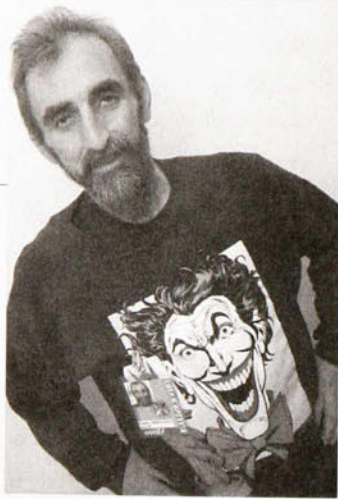
Tél.: ()

Nombre d'abonnements À compter du mois de

Nom du camelot qui vous a suggéré l'abonnement:

Envoyer un chèque ou mandat-poste
à l'ordre du groupe L'itinéraire
à l'adresse suivante:
1108, rue Ontario Est,
Montréal (Québec) H2L 1R1

I look into the mirror...



De votre envoyé «Spatial K, Alcatraz»
Alias, Alain COULOMBE

La chanson de *Spooky tooth* dit: «Je regarde dans le miroir et je crois que je vois la lumière». Je me regarde dans le miroir quotidiennement depuis sept ans et je com-

mence à voir de plus en plus la lumière se pointer au bout du tunnel. Je n'ai brisé aucun miroir et j'ai vécu de grands bonheurs.

Miroir, joli miroir!

Joli miroir, mon fidèle ami qui sait si bien refléter l'image que je dégage vraiment, tu sais très bien que je suis le plus beau des plus beaux et non pas un minable, même si je suis marginal au plus profond de mes entrailles. Toi qui lis si bien dans mes yeux leurs reflets qui sont le miroir de mon âme, tu es mon seul juge.

Cé plus que physique, c't'électrique

Depuis sept ans que je vends cette «petite perle», j'ai eu droit à trois semaines de vacances forcées, non planifiées et que je ne crois pas avoir mérité. Moi, le doyen des camelots-journalistes, le plus régulier depuis le coup d'envol de *L'itinéraire*, je profite de ce congé pour vous brosser une rétrospective de ma brillante carrière à *L'itinéraire*.

Je ne paranoie pas quand je vends le journal, n'étant pas constamment sur la défensive ou sur le qui-vive quand je croise la police comme c'était le cas lorsque je vendais des substances illicites. Mais, ça prend tout de même des nerfs d'acier pour contrôler mes émotions face à certains personnages trop sarcastiques. Il m'est parfois très pénible d'entendre entre autre des *jokes* connes, telles que «Non merci, j'essaie d'arrêter». Ils devraient plutôt essayer de commencer. Comme le fredonnait si bien *Senor, el Pluma de la Traversé*: «Les cons ne sont pas toujours ceux qui sont caves». Ce sont de vrais cons et non pas de faux-cons.

Les initiés illuminés

Heureusement, il y a encore quelques personnes assez compréhensives, ouvertes, sachant reconnaître, estimer et apprécier les vraies valeurs humaines et non pas seulement les valeurs secondaires et monétaires, qui croient en moi et, malgré mes boires et déboires, mes gels et dégels, mes veines et déveines, m'encouragent à continuer. Sinon, il y a belle

lurette que j'aurais abandonné. Les pieds dans la pluie ver-glaçante ou la gadoue, des sueurs froides ou humides attaquent ma santé. Ma moelle épinière et mes voies respiratoires sont minées. Je ne vends pas ce journal dans le seul but d'arrondir mes fins de mois comme la majorité des autres camelots. Il ne me suffirait que de retourner à mes «anciennes amours» (vente de drogues, de cigarettes et d'alcool de contrebande, recels, etc.) pour m'enrichir beaucoup plus facilement; surtout qu'on me demande très fréquemment si je vais reprendre du service depuis les récentes hausses. Si je persévère dans cette voie, c'est parce que je veux véhiculer dans ce média communautaire mes messages humanitaires remplis de lueurs d'espoir pour la venue de jours meilleurs pour les défavorisés.

Bénéfices marginaux

Grâce au journal, j'ai suivi des cours de traitement de textes et de formation journalistique, assisté à des colloques, donné des conférences, participé à des ateliers et certains événements grandioses. Parmi ceux-là, ma figuration dans le vidéo des Colocs *Tassez-vous de d'là*, tourné à la fin de mai 98, et rediffusé récemment dans une rétrospective de leur étourdissante carrière, parsemée d'embûches comme la mienne, et qui s'est terminée en dents de scie. Je frise la cinquantaine et parfois le ridicule comme tout un chacun, mais je frise tout de même et je compte bien ne pas terminer ma pauvre et célèbre carrière comme la leur.

Ce n'est vraiment pas le temps d'arrêter quand ça ne fait que commencer à rapporter des dividendes pour les fruits de mon travail de pionnier. Dernièrement, on m'a donné une belle petite boîte en métal de chocolat *Cadbury* remplie de petite monnaie. Cinquante dollars en tout!

Homme responsable

J'ai pas de parents. J'ai quelques amis. J'ai du moral et des soucis. Je suis un homme responsable et je ne me cache pas la tête dans le sable comme l'autruche. Ça fait longtemps que j'ai passé l'âge de jouer à la cachette. *Au yâbe* les huis-clos et les secrets de Polichinelle. À bon entendeur, salut!

Prière au Saint-Esprit

Saint-Esprit, toi qui résouds tous les problèmes, toi qui éclaires tous les chemins pour m'aider à atteindre mon but, toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal que l'on fait, toi qui te trouves à mes côtés dans toutes les circonstances de la vie. Je veux, par cette courte prière, te remercier pour tout et te confirmer une fois de plus que je ne voudrais pas être séparé de toi, même en dépit de toutes tentations matérielles illusoire. Je veux être avec toi dans la gloire éternelle. Merci pour ta miséricorde envers moi et les miens.

Vous devez réciter cette prière pendant trois jours consécutifs. Ensuite, la faveur demandée vous sera accordée, même si elle vous paraît difficile à obtenir.

Vous devez alors publier cette prière, y compris les instructions, immédiatement après que votre souhait a été exaucé, mais sans mentionner la nature de votre vœu. Seulement vos initiales devront apparaître à la fin de cette prière. L.R.

Médaille de l'Assemblée nationale



Photo: Jean-Pierre Lacroix

Jean Ouellet

C'est avec fierté que monsieur André Boulerice, député de Sainte-Marie-Saint-Jacques et leader adjoint au gouvernement a remis la *Médaille de l'Assemblée nationale* accompagnée d'un certificat aux bénévoles de l'année du milieu communautaire.

Les récipiendaires ont reçu leur prix, au cours d'un petit-déjeuner, à l'occasion de la *Semaine de l'action bénévole*. Soulignons que l'année 2001 a été proclamée *Année internationale des bénévoles* par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Les heureux lauréats sont: Marc Beaulieu de l'association *Les chemins du soleil*, Martin Legault de *Au prisme*, Thérèse Longpré de la *Maison du Père*, Thérèse Dubois des *Pionniers de la tour*, Jacqueline Lebeau de la *Terrasse Ontario*, Pierre Manseau de *CPAVIH* et Jean

Ouellet du *Groupe communautaire L'itinéraire*. Chacun et chacune, est une ressource inestimable pour son organisme respectif.

Jean Ouellet s'est impliqué, en 1998, à l'accueil de l'espace Internet au *Groupe*. Au début de 1999, il s'investit dans le *Projet courriel du gouvernement du Québec*. En 2000, il met sur pied l'*Atelier de formation en informatique* et il en est aujourd'hui le responsable.

Le bénévolat est l'action de donner de son temps, de son talent, de son expertise, volontairement et gratuitement. C'est grâce au soutien de ces bénévoles qui ont à cœur le mieux-être d'autrui que les organismes communautaires peuvent accroître leur mission en offrant davantage de services.

Radio Ville-Marie

91,3 fm Montréal
• 100,3 fm Sherbrooke

Une station branchée sur la vie

Une programmation diversifiée et captivante
24 heures à l'écoute de la vie
140 émissions par semaine
110 animateurs et chroniqueurs
150,000 auditeurs en quête de musique de qualité, de réflexion et de partage
30 organismes communautaires participants

Notre mission :

éclairer, divertir, informer, contribuer au progrès humain, social, culturel et spirituel

Dans un monde en changement, Radio Ville-Marie: une voix réconfortante qui fait chaud au coeur

1-877-668-6601 - *Rester à l'écoute !* - (514) 382-3913

Radio Ville-Marie est récipiendaire du prix international Agnellus Andrew

Pour obtenir l'horaire détaillé :

Radio Ville-Marie

505 ave. du Mont-Cassin, Montréal, Québec H3L 1W7

Tél.: (514) 382-3913 Télécopieur : (514) 858-0965 Sans frais : 1 877 668-6601

Internet : www.radiovm.com

courriel : cira@radiovm.com

Une journée au Sommet des Peuples des Amériques 2001

Élyse FRENETTE

Camelot Métro Bonaventure

La première fois que je suis allée à Québec, je n'avais qu'une dizaine d'années. Le 20 avril dernier, trente ans plus tard, j'y suis retournée, non pas comme touriste, même si à quelques moments j'en étais une, mais comme participante à un événement historique: le *Sommet des peuples des Amériques*.

Parallèlement au *Sommet des Amériques* s'est tenu le deuxième *Sommet des Peuples des Amériques*. Du 17 au 21 avril, différents groupes provenant d'un peu partout en Amérique contestant la mondialisation et la ZLÉA, ainsi que d'autres groupes voulant donner un aperçu de ce qui se passe ailleurs sur le continent, se sont rassemblés. *L'itinéraire* s'est rendu sur place, le temps d'une journée, pour participer, à sa façon, à l'histoire. Nous avons participé à la journée d'éducation populaire, une initiative de la ZLÉA citoyenne (zones libres éducation alternative) de la *Table de convergence*, où différentes organisations venant des quatre coins des Amériques présentaient leurs propres approches pour contrer les effets pervers d'une mondialisation qui délaisse les pauvres au profit de quelques riches.

Le 20 avril, Jean Pierre Lacroix (notre rédacteur en chef), Robert Dion (collaborateur au journal) et moi-même avons quitté Montréal tôt le matin en direction de Québec. À l'entrée du pont de Québec, déjà une importante présence policière, puis d'autres voitures de police sur la partie nord du pont, toutes là pour surveiller la circulation. Tout le long du boulevard Champlain, à intervalles réguliers, des policiers de la SQ postés aux abords de la route. Nous avons pu, dès ce moment, nous imaginer ce que ressentent les gens qui vivent avec cette présence policière dans des pays où, au quotidien, la liberté de mouvement et d'expression est bafouée.

En arrivant à Québec, nous nous sommes dirigés vers notre lieu de rencontre avec les membres de *La Quête*. Marcel Lachance (collaborateur à *La Quête*) nous a fait visiter le «mur de la honte» pour ainsi nous donner une bonne idée des lieux. Marchant dans les rues de la capitale, nous avons constaté les effets pervers que le *Sommet des Amériques* peut créer à l'intérieur d'une ville: périmètre de sécurité séparant la ville en deux, vitrines placardées et rues désertes. Les journaux parlent surtout des gens vivant à

l'intérieur des clôtures. Savons-nous vraiment ce qu'ils ressentent? Bien sûr que non! Qu'en est-il des commerçants qui barricadent leurs commerces en prévision de conflits policiers-manifestants? Comment vivent-ils cela? Je n'ai pas osé poser ces questions. J'aurais dû.

Durant notre marche nous avons vu des ouvriers installant des panneaux sur un commerce près de l'hôtel de ville. Marcel nous a montré la façade d'un restaurant McDonald, rue St-Jean, où l'enseigne du commerce a été carrément retirée. Au bout d'une heure et demie, nous sommes redescendus dans le Petit Champlain rejoindre Bernard Hélie, responsable de *La Quête*, qui nous attendait.

Dans le Vieux-Port se trouvaient les deux sites du *Sommet des Peuples des Amériques*. Sous une grande tente érigée à une extrémité du site se trouvaient des médias et des kiosques de

divers organismes avec leur documentation propre. *L'itinéraire*, *La Quête* et *Le Vagabond* avaient une petite table dans l'autre site où se retrouvaient divers intervenants. Devant notre table, une scène nous a permis de rencontrer des intervenants qui ont exprimé leur opinion face à la ZLÉA et la mondialisation. J'ai aimé certaines informations sur des sujets variés tel l'électricité solaire, l'impact qu'a eu les États-Unis sur l'économie de l'Iran, etc. Certains intervenants ont eu plus de succès que d'autres. Ce fut le cas de monsieur Michel Chossudovsky qui a attiré de nombreuses personnes désireuses d'entendre ses propos. Des groupes communautaires tels *Alternatives* (le réseau d'action et de communication pour le développement international) et *L'Association pour une Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux CitoyenNes* (ATTAC-Québec) étaient représentés pour nous informer des alternatives pouvant contrer les effets négatifs des zones de libre échange entre les pays. Tout s'est déroulé pacifiquement.

Graduellement, en fin d'après-midi, les gens se sont dispersés. Nous avons plié bagages pour rentrer à Montréal avec de nouveaux contacts et de la documentation à lire. Jean-Pierre, Robert et moi-même avons atteint le but que nous nous étions fixé en quittant Montréal le matin. J'ai pu découvrir de nouvelles facettes de mes deux collègues de travail que j'ignorais auparavant et j'ai aussi découvert un beau paysage qui m'a donné le goût d'y retourner.


elysefrenette@hotmail.com 



Photo: Jean-Pierre Lacroix
Marcel Lachance (collaborateur à *La Quête*), Élyse Frenette et Robert Dion (collaborateurs à *L'itinéraire*).

Violence au Sommet

Patrice McDONALD

La fin de semaine du Sommet des Amériques s'est terminée sans grand fracas. Autour du désormais notoire périmètre de sécurité, s'élevait un nuage quasi-permanent de gaz lacrymogènes; les rues de la Capitale ressemblaient à s'y méprendre à celles d'une ville fantôme. Les responsables de ce capharnaüm? Certains accusent les policiers, d'autres les dirigeants des pays présents au Sommet, mais beaucoup s'entendent pour dire que les «casseurs» avaient une grande part de responsabilité dans l'escalade de la violence. On peut poser la question: était-ce bien nécessaire?

Crétins ou anarchistes?

Dès les premières heures du Sommet des Amériques, le yâbe a pogné. Policiers et «manifestants» s'affrontaient à qui mieux mieux, échangeant bombes lacrymogènes et coups de bâton. On blâme souvent la police pour les flambées de violence, mais est-elle vraiment coupable de ce qui s'est passé à Québec? En partie, sûrement, mais il importe de lancer la pierre (la rondelle, le cocktail molotov, etc.) à ceux qui ont incité à cette violence.

Et ceux-là sont des manifestants; en fait, ils se font passer comme tels, mais ne sont souvent que de petits malfrats en mal d'attention et de coups d'éclats. Même s'ils se disent «anarchistes» ou «révolutionnaires», le Sommet n'est qu'une excuse pour vandaliser une ville. D'ailleurs, si on leur demande pourquoi ils manifestent, ils nous répondent des phrases toutes faites comme: «Pour dénoncer le capitalisme» ou encore: «Parce qu'on nous provoque».

Ces affirmations démontrent que ces gens ne connaissent pas vraiment toutes les implications du Sommet ou de la mondialisation: ils ne font que réagir à toute forme d'autorité. De toutes façons, il serait absurde de glorifier ces criminels en les appelant terroristes, qui eux défendent tout de même une cause qui leur est chère. Nos dissidents à nous se foutent pas mal du bien fondé d'une manifestation, celle-ci devenant plutôt une séance de défoulement. Bref, tout cela est non seulement inutile mais concentre l'opinion publique sur la bêtise humaine plutôt que sur la vraie nature de cette manifestation.

Lancer la pierre

Il importe toutefois de ne pas accuser tous les manifestants d'être casseurs: ces derniers ne sont en fait qu'une poignée. La très grande majorité des manifestants sont pacifiques et ne font que de la désobéissance civile: une technique de manifestation utilisée depuis des lunes et maintenant reconnue comme une méthode efficace par nos militants. Il ne faut surtout pas con-



Photo: Jean-Pierre Lacroix

fondre ces personnes, pour qui la cause a de l'importance avec les prétendus-anarchistes qui tentent, par tous les moyens, d'inciter à l'émeute et qui se foutent éperdument de la cause de la manifestation.

Qu'on se le dise, manifester est un droit. Il est fondamental de protéger ses droits et libertés; ce n'est pas en restant dans son salon, les pieds bien installés sur un «pouf», que les choses vont changer. Il devient alors logique de manifester de façon à se voir appuyer par l'opinion publique. Et ce n'est pas en cassant des vitrines qu'on va y arriver!

Un peu d'histoire

Des événements survenus au cours de l'histoire du Québec montrent que la violence fait reculer la cause pour laquelle on se bat. Dans les années 60-70, le *Front de Libération du Québec* publiait son célèbre manifeste. L'opinion publique était, en grande partie, d'accord avec les principes énoncés, mais (car il y a un mais), aussitôt que le FLQ eut mis en danger la vie des citoyens, sa cote baissa.

D'ailleurs, les politologues s'entendent pour dire que la pire erreur stratégique du *Front* fut de tuer Pierre Laporte. Dès lors, le FLQ perdit toute crédibilité et surtout tout appui qu'il pouvait recevoir du public. On traitait l'organisation de criminelle et de terroriste. Leur coup d'éclat cessa aussitôt et, mis à part quelques graffitis et de rares extrémistes, on n'entend plus parler.

Peace and love

Cela dit, il reste à choisir nos méthodes. Devrions-nous devenir des êtres violents pour qui la vie, les biens, et la santé des autres importent peu? Ou choisirons-nous des méthodes pacifistes qui respectent les libertés des citoyens? On ne peut pas éradiquer la violence: des crétins, il y en aura toujours et cela des deux côtés de la clôture. Cela nous revient: passer le message aux générations futures qui voudront manifester leur désaccord devant les décisions de nos chers politiciens.

La provocation, qu'elle émane de n'importe qui, ne mérite pas qu'on y réponde. Il y a là une escalade qui se termine généralement par des blessures et même des pertes de vies. À Québec, on peut dire qu'on a été chanceux. Qu'on se le dise: la violence est l'argument des faibles.

patrice_mc_donald@hotmail.com



Photos: Pierre Demers

L'armée de l'ombre: 2, les forces de l'ordre: 0

Pierre DEMERS

de toutes les façons et de toutes leurs lamentations.

Pendant toute la fin de semaine du *Sommet de Québec*, en me faisant gazer par les policiers comme tous les autres manifestants le long du périmètre, j'ai pensé au documentaire *L'armée de l'ombre* de Manon Barbeau sur les punks révoltés tourné dans cette ville. Ces jeunes qui affrontaient les forces de l'ordre étaient les mêmes que ceux qu'on voit dans ce film prémonitoire. Ils affichaient les mêmes raisons-graffitis pour justifier leur révolte et leur refus d'une société fondée sur le profit, l'exclusion et l'ordre. Une société qui a laissé pousser ses enfants dans la solitude et qui les gaze pour mieux les isoler.

Le périmètre de sécurité

Ce dont il faudra se souvenir—quand on aura oublié les 5000 canettes de gaz et les 1000 balles de plastique utilisées par la SQ et la GRC—c'est ce fameux périmètre de sécurité qui isola les résidents des quartiers Montcalm, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Roch des dirigeants politiques. Les Québécois qui habitent le long du périmètre ne l'ont jamais accepté. Ils l'avaient déjà manifesté bien avant que débutent les hostilités entre les forces de l'ordre et les manifestants en le décorant

Mais on peut se demander pourquoi la police ne s'est pas contentée de garder ce fameux périmètre? Elle a débordé pour charger et arrêter des dizaines de manifestants—autant les violents que les pacifistes—dans les rues des quartiers environnants. Le samedi après-midi, surtout près de l'autoroute Dufferin et, la nuit venue, dans le quartier Saint-Roch, à l'Îlot fleuri en particulier, où logeaient paisiblement les manifestants les plus démunis. Voulait-on justifier les 100 millions de dépenses sécuritaires?

La rue citoyenne

Pour les personnes présentes, le *Sommet de Québec* a démontré que des manifestants qui ont peu de moyens et beaucoup d'imagination peuvent faire trembler une organisation policière armée jusqu'aux dents. Vous savez combien coûte un casque de policier déguisé en Robocop? 800\$! C'est deux mois de loyer d'un 3 1/2 dans le quartier Saint-Jean Baptiste... En tout, il en coûtait 12 000\$ pour équiper un policier anti-émeute au *Sommet*.

Malgré toutes les campagnes de peur, les manifestants et les citoyens de partout ont tenu à occuper la rue pendant toute

cette fin de semaine mémorable. Ils ont occupé leur territoire au risque de se faire gazer et de se faire tirer dessus plus souvent qu'à leur tour. Ces manifestants dont certains habitaient souvent à deux pas du périmètre et d'autres venant de l'autre bout du Canada ou des États-Unis ont développé une solidarité de tous les instants.

Je n'ai jamais vu autant de manifestants s'entraider et s'entendre sur l'essentiel: rester dans la rue pour dénoncer la mondialisation. Je n'ai jamais vu autant d'inconnus en aider d'autres à respirer, à trouver des endroits pour se protéger de la police ou pour se réfugier dans des rues plus sécuritaires et moins gazées. Je n'ai jamais vu autant de citoyens ouvrir leurs portes pour aider des manifestants mal pris et désorientés. Ce sont les gens des quartiers ciblés par la police qui ont sauvé la ville de Québec de la honte de ce mur. Ces gens-là savaient pourquoi ils étaient à Québec et comprenaient les règles du jeu de ce Sommet privé.

Les sans-abri d'Hamilton

J'ai rencontré trois jeunes travailleurs sociaux bénévoles d'Hamilton qui aident des itinérants dans leur milieu: Scott Netch, Andrew Cullan et Erica Oberdocher. Ils procurent des vivres aux

**427, rue de la Commune Est
Montréal (Québec)
H2Y 1J4**

ab
Accueil Bonneau Inc.

**Téléphone: (514) 845-3906
Télécopieur: (514) 845-7019**



Réal Ménard, Député
Hochelaga-Maisonneuve

4036, rue Ontario Est
Montréal (Québec) H1W 1T2

Tél.: (514) 283-2655
Fax: (514) 283-6485

sans-abri dans les parcs de leur ville et dénoncent lors de «sit-in» les politiques sociales de Mike Harris. Ils étaient à Québec pour dénoncer la ZLÉA et ses conséquences sur le sort des sans-abri. Voici un extrait du manifeste qu'ils distribuèrent dans les rues: «le recours aux foyers d'hébergement d'urgence monte en flèche à Hamilton; nos banques alimentaires font des pieds et des mains pour pouvoir donner à chacun le strict nécessaire, et la liste d'attente pour nos logements sociaux compte plus de 4000 personnes. Le gouvernement Harris, au pouvoir en Ontario, a coupé de 21,6% le nombre d'assistés sociaux en 1995, et paye cependant près de 100 millions\$ le conglomérat multinational Andersen Consulting pour qu'il rende encore plus difficile aux nécessiteux l'accès à l'aide gouvernemental. Nous refusons de privilégier le commerce et le profit aux dépens des besoins des défavorisés de notre communauté».

Ces trois jeunes bénévoles étaient à Québec pour dénoncer la ZLÉA et revendiquer des politiques d'aide aux démunis de leur ville. Ils ont fait le long trajet, comme beaucoup d'autres manifestants, convaincus que la vision du monde capitaliste à sens unique n'est pas la solution aux problèmes de notre société. Quoi qu'en disent le PM Chrétien et le président Bush qui favorisent l'ouverture des frontières commerciales américaines pour régler le sort des démunis.

L'armée de l'ombre: 2

Durant le *Sommet de Québec*, ce sont les jeunes manifestants (l'armée de l'ombre) actifs auprès du périmètre qui ont miné l'organisation de cette rencontre. Avec les moyens du bord et une détermination à toute épreuve, ils ont fait la preuve que l'imagination peut discréditer le pouvoir politique et policier. Ils ont manifesté avec rage et révolte contre des policiers cent fois mieux équipés qu'eux contre les gaz, les balles de plastique et la violence. Ils ont surmonté une peur entretenue par des semaines de propa-

gande. Ils ont surtout protégé au risque de leur peau les autres manifestants pacifiques qui avaient décidé eux aussi de veiller près du périmètre.

Je pense que le *Sommet de Québec* va rapprocher ces deux catégories de manifestants. Il a aussi démontré que des manifestations à des kilomètres du périmètre comme la marche du *Sommet des peuples*, organisée avec la complicité des forces de l'ordre, n'atteignent pas les objectifs poursuivis. Si les 30 000 personnes de cette marche avaient défilé près du périmètre, les policiers ne les auraient pas gazées. Et s'ils l'avaient fait, ça aurait été la fin prématurée du *Sommet*. Ce sont les jeunes manifestants au périmètre qui ont dynamité par leur détermination pareil événement.

Forces de l'ordre: 0

Quoi qu'en dise le ministre de la Sécurité publique, les policiers n'ont pas établi de nouveaux standards au *Sommet*. Ils ont fait leur travail de gardiens des dirigeants politiques en aveugles, sans tenir compte des résidents autour du périmètre et des manifestants pacifiques. Ils ont gazé et tiré des balles de plastique en abondance au lieu de matraquer. Et ce, pour une raison fort simple: ils couraient ainsi moins de risques. J'ai vu des policiers près du périmètre morts de peur. Ils ignoraient tout de leurs vis-à-vis. D'ailleurs, les témoignages de ces policiers dans les jours qui ont suivi l'événement, le confirment. Par la suite, tard dans la nuit, dans les ruelles du quartier Saint-Roch et à l'Îlot fleuri où ils ont joué sur l'effet de surprise, ils s'en sont donné à cœur joie en matraquant allègrement des manifestants pacifistes (à ce sujet, voir les témoignages sur le site du *Centre des médias alternatifs*: www.cmaq.net) et ceux de l'équipe du cinéaste Magnus Isaacson (www.onf.qc.ca).

Et la couverture médiatique

La couverture médiatique est à l'image du *Sommet*. À l'intérieur du périmètre, les médias «traditionnels» ont servi la plupart



du temps de porte-voix aux forces de l'ordre. Toutefois, certains médias écrits officiels ont couvert le *Sommet* et l'après-*Sommet* avec beaucoup plus de sens critique. Parmi ceux-ci, *Le Soleil* et *Voir* de Québec dont les journalistes demeuraient souvent dans les quartiers visés par les gaz. Leur implication personnelle leur a donné des dents. De l'autre côté du périmètre, en pleine zone gazée sur la Côte d'Abraham, le *Centre des médias alternatifs du Québec* (CMAQ) a fait un travail exceptionnel pour aider les manifestants et les journalistes des médias alternatifs. Désormais, il faudra compter sur des centres comme celui-là pour rendre compte de la répression policière lors de manifestations anti-mondialisation.

La présence de nombreux journalistes alternatifs du Québec et d'ailleurs (surtout les médias étudiants et communautaires) a favorisé la libre circulation de l'information sur le travail des forces de l'ordre. Ils ont souvent payé de leur personne leur acharnement à couvrir la rue. Entre ces journalistes alternatifs, il s'est aussi établi une évidente complicité tout au long de cette fin de semaine.

On aura à tirer de nombreuses leçons de cette couverture médiatique du *Sommet*. Les relations entre les médias alternatifs et les médias officiels ne seront plus jamais les mêmes, tout comme les rapports que les manifestants pacifistes entretiendront avec les manifestants radicaux. Enfin, au *Sommet de Québec*, les forces de l'ordre ont fait la preuve qu'elles étaient au service de l'ordre et du pouvoir avant tout et que la protection du public passait au second rang. On s'en souviendra. Les policiers ont dévoilé leur vrai visage derrière leur casque à 800\$.

keaton@videotron.com 

Info RAPSIM

Programme Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC): État de situation

Face au dossier IPAC, le RAPSIM a tenu deux assemblées générales spéciales. L'assemblée générale spéciale du 9 mars dernier avait pour but d'établir les orientations du RAPSIM dans le processus d'implantation du programme IPAC à Montréal. À cette époque, nous avions en notre possession le cadre de référence sur l'itinérance du ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) ainsi que l'entente fédérale-provinciale concernant IPAC. Le cadre de référence du MSSS énonçait les priorités et la position du «Québec» dans la négociation du programme IPAC avec le «Canada».

L'ensemble des propositions adoptées à l'assemblée générale du 9 mars se voulaient une réponse au cadre de référence du MSSS. La position commune du RAPSIM impliquait entre autres, la mise en place de la Table des partenaires responsable de l'implantation du programme IPAC pour Montréal-Centre. La proposition adoptée par l'assemblée générale spéciale à cet égard est la suivante: *«que le RAPSIM demande à ce qu'il y ait une table de partenaires composée d'un maximum de 13 personnes dont 6 représentantEs du RAPSIM nomméEs au comité de liaison de la Régie régionale ainsi que les représentants de la Régie régionale Montréal-centre, de la ville de Montréal et de la direction des Ressources humaines du Canada (DRHC). Cette représentation tiendra compte des résolutions adoptées à l'assemblée générale spéciale du RAPSIM tenue le 9 mars 2001»*. Dès la première rencontre de la Table des partenaires, la démarche coordonnée par la Régie régionale semblait rencontrer certaines embûches.

Plusieurs éléments d'information nous faisaient craindre un ralentissement du processus de livraison du financement. Cet état de situation exigeait une deuxième convocation des membres du RAPSIM à une assemblée générale spéciale. Entre autres accroc administratifs, notons la date butoir de mars 2003 au-delà de laquelle il n'y aurait plus de financement provenant du fonds IPAC si le financement accordé n'est pas entièrement dépensé, le formulaire laborieux provenant de la DRHC et le cheminement complexe des demandes de financement. Du côté politique, la

Régie régionale semblait réfractaire à endosser un financement 100% communautaire.

La deuxième rencontre de la Table des partenaires tenue le 1er mai dernier est venue confirmer nos pires appréhensions tout en nous convainquant du bien fondé de l'assemblée générale spéciale convoquée pour le 8 mai 2001. Monique Tessier, chef des services en adaptation sociale nous a exposé la position de la Régie régionale face à l'implantation du programme IPAC. La Régie régionale ne reconnaît plus la Table des partenaires mise sur pied sur recommandation du RAPSIM pour l'élaboration d'un plan concerté. Une fois élaboré, la Régie régionale présentera son plan d'action communautaire au comité de liaison en itinérance. Notons que Tessier a mis l'accent sur le point 1.7 de l'entente fédérale provinciale concernant IPAC: *«Sont considérés admissibles à l'IPAC les organismes sans but lucratif, les établissements de santé publique et d'enseignement, les Régies régionales de la santé et des services sociaux et les municipalités. Les entreprises à but lucratif sont également admissibles à la condition que le projet soit conforme au plan communautaire, que sa nature et ses objectifs ne soient pas commerciaux ou si le projet les aide à fournir aux sans-abri une expérience de travail»*.

En résumé, la position de la Régie régionale Montréal-centre est la suivante: le financement IPAC ne sera pas réservé exclusivement aux organismes communautaires travaillant dans le milieu de l'itinérance, les objectifs poursuivis sont disparates, la date de mars 2003 est immuable, la Table de partenaires disparaît et le formulaire de demande de financement sera fourni par la DRHC. La Régie régionale compte élaborer son plan d'action d'ici le 11 juin. Voici la proposition adoptée en assemblée générale spéciale du 8 mai dernier en réponse à l'attitude des représentants de la Régie régionale Montréal-Centre: RAPSIM ne participe plus à aucun mécanisme de concertation ou de consultation coordonné par la Régie régionale de Montréal-Centre dans la planification de services en itinérance à moins qu'elle reconnaisse la Table des partenaires telle que définie par le RAPSIM.

Le réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal. Tél.: (514) 879-1949

Huit femmes sur dix volent à l'étalage parce qu'elles ont des problèmes personnels.

Le Service d'aide à la cour offre de l'assistance juridique (avocats et bénévoles) aux femmes qui se présentent au Palais de justice de Montréal, de Longueuil et de Laval. Annuellement, plus de 400 femmes reçoivent de l'information sur les procédures judiciaires, des conseils, de l'accompagnement ainsi que des références à des services communautaires pour résoudre des problèmes précis de logement, de santé, de violence et de toxicomanie.

Le programme de Préparation à la sortie de prison, d'une durée de trente heures, enseigne à trouver, au moment de leur libération, les ressources nécessaires pour régler leurs problèmes de santé, de famille, de toxicomanie, de budget et d'organisation personnelle.

Le programme de Services bénévoles prévoit des services d'aide au transport des familles, à des activités socio-culturelles et à divers programmes institutionnels de formation académique, de pastorale et d'activités mères-enfants.

Publié deux fois par année, le journal *Femmes et Justice*, traite de dossiers reliés aux problèmes sociaux, économiques et judiciaires auxquels certaines femmes peuvent être confrontées.



La Chorale de l'Accueil Bonneau

Information
pour nos concerts,
activités et nouveau CD
845-5666

<http://itineraire.educ.infinet.net1bonneau>



Fête nationale

Dimanche 24 juin 2001

Au Comité Social Centre-sud
1710, rue Beaudry, Montréal

Au programme

- 10h00 Maquillage
- 11h00 Jeu du mouchoir
- 11h30 Dîner hog-dogs
- 13h30 Jeu de la balle et du cure-dent
- 14h00 Jeu des terrassiers
- 15h00 Bande de jeu (Jeu de fanions)
- 15h30 Chasse au trésor
- 16h00 Maquillage pour tous
- 16h30 Clown sculpteur de ballons
- 17h30 Souper communautaire (couscous algérien au poulet)
- 18h30 Hommage au drapeau
- 18h45 Discours patriotique
- 19h00 Super spectacle québécois et lancement des festivités du 30^e du Comité social
- 21h30 Super karaoké (vous êtes notre vedette ce soir)
- 23h00 Fin de la soirée



Dîner
Souper

hot-dog 50 cents
3,50\$ membres,
4,00\$ non-membres

COMITÉ SOCIAL CENTRE-SUD

1710, rue Beaudry, Montréal, Qc, H2L 3E7

Tél.: (514) 596-7092 FAX: (514) 596-7093

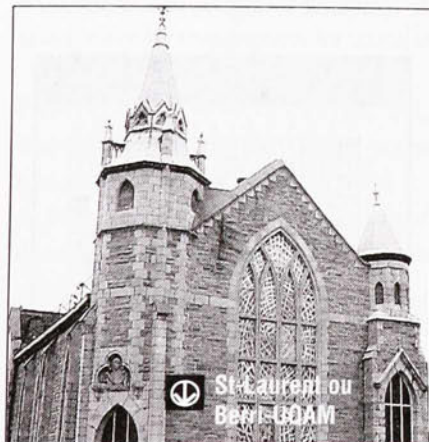
Église Unie Saint-Jean

Communauté protestante francophone au cœur de la cité

- + célébration chrétienne dominicale à 10h30
- + ressourcement spirituel et biblique
- + pastorale des mariages

Visitez notre site web:
www.cam.org/~st_jean

110, rue Sainte Catherine Est
Montréal H2 X 1K7
(514) 866-0641



Mots des camelots

Sortir de prison



Maxime
Camelot,
Métro Jarry

Vous êtes-vous déjà demandé ce qui arrive à un détenu à sa sortie de prison, surtout après un long séjour? Il se retrouve souvent seul: pas de famille, pas d'amis, pas de place pour dormir ou manger et pas de *job*. L'été, beaucoup iront dormir à la belle étoile dans un parc ou sous un viaduc; l'hiver, on choisira les

entrées chauffées (guichet automatique, conciergerie, etc.) ou les mission d'hébergement de secours (*Maison du Père, Mission Old Brewery, Mission Bon Accueil*). Pour obtenir un repas gratuit on se présentera à l'*Accueil Bonneau* ou au *Toit Rouge* le matin et au *Centre de jour St-James*, le midi.

Sans autre contact ou référence, il est difficile de se trouver un emploi; avec un dossier judiciaire, c'est encore plus difficile. Beaucoup iront mendier pour se procurer des cigarettes et, trop souvent, *quelque chose* pour geler leurs émotions. Ce qui manque aux ex-détenus, ce sont des ressources d'aide pour trouver un logement et pour obtenir un emploi afin de se réinsérer dans la société.



Incarcérations outre-mer

Marcel junior
Camelot,
Papineau SAQ Mont-Royal

Chers lecteurs et lectrices, je vais vous dévoiler les mauvaises expériences que j'ai vécues dans le passé. Je ne vous parlerai pas de mes incarcérations au Canada: j'en aurais trop long à dire. Tout ce que je peux vous avouer: j'ai déjà écopé de quatre ans d'incarcération au pénitencier Archambault.

Ma première expérience hors du pays a eu lieu au Mexique, à Acapulco. Mon ami Louis et moi-même vivions dans une villa avec deux femmes: Maria, une multimillionnaire, et Diana. Un soir, nous sommes allés dans un «open party». Pendant que nous fêtions, la police et les mafiosi nous en ont *passé une vite* pour nous soutirer de l'argent: ils ont mis 40 kilos de marijuana dans le coffre arrière de la Cadillac de Maria. Deux heures après notre arrivée à la villa, la police fait une descente et nous dit avoir trouvé de la mari dans la voiture. Alors, ils nous ont demandé, à moi et à Louis, 5000\$ chacun et 20 000\$ à chacune des femmes car ils savaient très bien qu'elles avaient de l'argent. Les deux femmes ont payé mais nous, nous étions sans le sou, alors ils nous ont emprisonnés.

En prison, on était presque cent hommes entassés les uns sur les autres. Il n'y avait pas de plafond, pas de lit—on s'abritait avec des sacs de ciment vides. C'était vraiment l'enfer: il y avait souvent des bagarres entre Mexicains et les gardiens entraînés avec des bâtons pour les séparer. On est restés là trois mois et demi avant d'être déportés aux États-Unis. Rendus là-bas, les douaniers ont décidé de nous mettre en quarantaine, car on n'avait pas d'argent

pour revenir à Montréal et ils avaient peur d'avoir deux itinérants de plus. On est passés devant un juge qui a recommandé notre déportation au Canada. Nous avons fait escale à Toronto et là-bas nous avons pu avoir du BS et nous ramasser assez d'argent pour partir au Maroc.

Au Maroc, j'ai recommencé à vendre de la *dope*. On m'a intercepté mais on n'a rien trouvé. Par la suite, on avait la visite régulière de la police qui nous surveillait de très près. Je suis resté là-bas sept mois et ensuite, je suis allé en Hollande pour vendre ce que j'avais.

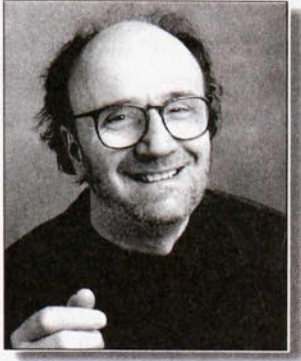
Après coup, je suis parti en Belgique et j'ai ouvert une discothèque avec deux femmes. À un certain moment, j'ai amené une fille chez moi et j'ai fait un mauvais *move*: j'ai fumé du hasch. Le lendemain, les gendarmes ont fait une descente, ont trouvé de la drogue et m'ont incarcéré. J'ai été condamné à un an d'emprisonnement. J'ai même été interné. J'ai passé 326 jours avec les mercenaires des légions étrangères: les SS, la Gestapo. Ils avaient tous commis de nombreux meurtres. Je me suis retrouvé avec un protecteur. J'ai tout fait pour sortir de là: j'ai écrit à la reine d'Angleterre, au pape... Je vais écourter ce mauvais *trip* mais vous pouvez vous imaginer ce qui a pu se passer: extradition, amende de 30 000 francs...

J'ai vécu quelque chose de semblable à Bogota, en Colombie, et ici à Montréal. J'ai été incarcéré à plusieurs reprises par la suite. En 1978, quand mon frère s'est fait tuer au pénitencier Archambault, je suis allé l'identifier. Lorsque j'ai vu le massacre, j'ai décidé de devenir un *bon garçon*.

Merci de me lire.

SOLUTIONS de la page 34

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	R	H	A	P	S	O	D	I	E	T	U	E	L		
2	I	O	U	R	T	E		L	A	N	O	L	I	N	E
3	T	I	R	E		I	R		U		U	T	I	L	E
4	U	R	O	D	E	L	E	S		O	B	I		I	
5	E		R	I	F	L	A	R	D		I	M	P	E	R
6	L	I	E	R	R	E		I	A	M	B	E	R	E	
7	L	R		E	I	R	E		J	E	S	O	M		
8	E	R	S		T	E	L	A	M	O	N		C	R	U
9	M	A	L	I		S	E	N		E	C	R	I	N	
10	E	D	I	L	E		I	K	A	T		L	A	C	E
11	N	I	C	E		P	S	Y	C	H	E		S	A	R
12	T	E	E		O	S		L	U	E	U	R		N	E
13	R		U	R		P	O	I	S	S	E		E	R	
14	O		E	B	E	N	I	S	T	E		P	I	N	
15	B	E	T	U	L	A	C	E		U	S	I	T	E	



Le mépris du Fraser Institut et cie

(première partie)

L'*Institut Fraser*, de Colombie-Britannique, est un organisme d'extrême-droite, financé par le patronat, qui cultive la haine de notre solidarité et de notre coopération en s'attaquant à nos instruments collectifs (santé, éducation, sociétés d'État), à nos outils de redistribution de la richesse (taxation, sécurité du revenu) et à l'État qui est vu comme un fléau. Selon lui, le bonheur est dans un État-néant et dans un secteur privé tout-puissant avec de gigantesques compagnies. Car, si l'État, brimant notre liberté et notre épanouissement, est la cause de notre pauvreté relative, le privé quand à lui, même dominé par des multinationales qui sont plus grosses que la majorité des pays et qui forment des cartels dans tous les secteurs d'activités, nous procurerait enfin la richesse et la liberté à toutes et à tous.

Le *Fraser Institute* postule que l'État est inefficace et contre-productif en essayant de planifier et de réglementer trop souvent. Ce postulat n'a jamais été démontré sérieusement et n'a pas à l'être. Le laisser-faire et l'éthique capitaliste ont bien meilleur goût, qu'ils nous disent. Les grosses compagnies par exemple ne magouillent pas entre elles. Elles ne font que s'adapter et obéir à leur environnement et aux besoins des consommateurs. Jamais elles n'imposent des coupures de services, ni ne manipulent les prix ni ne s'entendent entre elles. Les prix de leurs produits et de leurs services sont toujours le «juste prix». De plus, le privé, contrairement à l'État, est seul en mesure de créer la richesse et de la redistribuer équitablement grâce au très juste rapport de force qui existe entre les compagnies, les travailleurs et les consommateurs.

Le *Fraser Institute* a ses adeptes au Québec, dont Claude Picher et Alain Dubuc de *La Presse*, qui publient et louangent avec empressement ses études. Et cet organisme a ouvert récemment une succursale à Montréal qui porte le nom d'*Institut économique de Montréal*, dirigé par Jean-Luc Migué et Michel Kelly-Gagnon, deux éminents bonzes du néolibéralisme. Naturellement, *La Presse* aime aussi beaucoup le *Fraser Institute*. Au mois de février dernier, la grosse *Presse à Power* publiait une opinion de l'*Institut* intitulée: «Nous serions plus riches si l'État était moins gros». Quelques jours plus tard, l'ineffable Claude Picher rédigeait un éditorial

enthousiaste sur l'opinion de la filiale du *Fraser Institute* dans son journal.

À partir d'une analyse dite de «régression», le professeur Robert Lawson de l'Université Capital en Ohio, a comparé la taille de l'État et la croissance économique dans 23 pays de l'OCDE sur une période de 40 ans. Surprise! Le professeur a trouvé qu'il existait une relation négative forte et soutenue entre les deux variables. Voilà, pas besoin de s'embarrasser en introduisant dans l'analyse d'autres variables explicatives. Le problème est là: c'est l'État. Fallait y penser! Et comme l'*Institut économique de Montréal* a trouvé l'analyse géniale, on a eu l'idée d'inviter le professeur à Montréal pour qu'il refasse le même exercice aux cas canadien et québécois. Eh bien, le chercheur américain est arrivé aux mêmes conclusions. C'est effectivement la faute de l'État si nous sommes si pauvres—enfin pas tous, mais presque.

Selon l'opinion de Michel Kelly-Gagnon, directeur exécutif de l'*Institut de Montréal*, parue dans *La Presse* du 9 février dernier, il est dit que toute la vérité est contenue dans l'analyse de régression du professeur américain qui peut s'appliquer sur demande partout dans le monde avec, naturellement, les mêmes résultats concluants. Aux dires de M. Kelly-Gagnon, s'agissant de l'analyse de régression: «Maintenant, nous avons des données précises (sic) qui illustrent l'arbitrage entre les dépenses gouvernementales et la croissance économique. Celles-ci montrent sans l'ombre d'un doute (sic) que l'expansion étatique des dernières décennies a eu un effet nettement négatif (sic) sur notre niveau de vie». Incroyable ce qu'une simple analyse de régression à deux variables (État et croissance économique) peut faire!

Par contre, le directeur exécutif de l'*Institut* a ses propres prémisses sur l'effet néfaste de l'État lorsqu'il affirme qu'«on sait (sic) que les hauts taux de taxation entraînent une incitation négative à travailler et à investir, provoquent une fuite des entrepreneurs et de la main d'oeuvre spécialisée vers d'autres cieux plus cléments et étouffent la croissance du secteur privé». Tout de même bizarre que les compagnies canadiennes réalisent quand même des profits records année après année depuis dix ans et que la croissance économique canadienne soit tellement forte depuis plusieurs années que l'on a frôlé la surchauffe à plusieurs reprises.



Pierrette Jeanneault
Amie du groupe

J'ai arrêté de fumer

Le samedi 28 avril

Le soir, j'ai fait semblant de fumer une cigarette, pendant une demi-heure. Après, j'ai allumé la cigarette que j'avais gardée dans ma bouche depuis une demi-heure. J'ai trouvé le goût tellement mauvais que je ne voudrai plus jamais recommencer à fumer. Par la suite, j'ai rangé les cendriers qui traînaient dans la maison.

Le dimanche 29 avril

Je me suis levée vers sept heures du matin. Je suis allée déjeuner au restaurant et j'ai dit à mes amis: j'ai arrêté de fumer. Ils n'en croyaient pas leurs oreilles: ils pensaient rêver. Après, on a décidé d'aller prendre une marche dans le Vieux Port de Montréal. On a visité une boutique de Noël. Après la belle journée au Vieux Port, sur le chemin du retour, on est allés au

Suite de la p.31

Comme si ce n'était pas assez, il ajoute: «*Plus un État devient gros, plus sa productivité décroît. Les ressources que l'État accapare se perdent dans un dédale de structures bureaucratiques*». Ça, c'est une autre hypothèse de base de leur modèle qui doit être prise pour du «cash». La solution est donc l'État *minimisé* et le privé maximisé avec des géants comme *Exxon Mobil*, *Merck Frost*, *Microsoft*, etc.

La conclusion de cette analyse de régression est que, si la taille globale des niveaux de gouvernement au Canada était restée à son niveau de 1971, la croissance économique accrue que cela aurait permise aurait rendu chaque canadien plus riche annuellement de 15 065\$ en 1998 ou de 60 259\$ pour une famille de quatre personnes. Le modèle est tellement précis qu'il produit les chiffres au dollar près. Fantastique! Et le monsieur *exécutif* de l'Institut de conclure: «*Oui, cela implique que les gouvernements feraient moins de choses et interviendraient dans moins de domaines... Nous aurions plus d'argent dans nos poches (sic) non seulement parce que nous paierions moins d'impôts, mais aussi parce que, dans une économie plus productive (sic), nous serions tous beaucoup (sic) plus riches*». Maintenant que nous connaissons la théorie, nous verrons dans ma prochaine chronique si deux variables sont suffisantes pour expliquer la réalité des «States»!

restaurant. Je me suis couchée vers neuf heures parce que j'étais trop fatiguée.

Lundi le 30 avril

Je me suis levée vers cinq heures du matin. Mon oncle m'a apporté un meuble de travail. Et après, j'ai été voir ma mère parce qu'elle m'achalait pour que je visite son appartement et je voulais lui annoncer la bonne nouvelle que j'avais arrêté de fumer. Elle m'a trouvée très courageuse.

Mardi le 1^{er} mai

Je suis allée à la pharmacie pour dire au pharmacien que j'avais arrêté de fumer. Le vendredi précédent, l'esthéticien m'a dit de m'acheter une surprise une fois par semaine pour me récompenser de mes efforts de ne pas fumer. Alors, je me suis acheté un collier en argent portant l'inscription 2000.

Le jeudi 3 mai

La conclusion!

Je vais continuer à ne pas fumer. Quand j'en ai envie, je fume ma cigarette que j'appelle affectueusement «magique». Pourquoi? Parce que je l'appelle ainsi. Ma cigarette magique est un moyen de me détendre quand je me sens nerveuse. Ça fait déjà deux semaines que je ne fume plus et je me sens mieux.



Michel Côté
Camelot,
Pointe-aux-Trembles

Prisons

Je suis bien placé pour vous glisser un petit mot sur nos prisons, ces chères institutions dont le but premier est de châtier les actes criminels, moi qui ai bénéficié de leur hospitalité plus souvent qu'à mon tour.

Je voudrais émettre mon opinion sur les «tickets»: pour avoir consommé des boissons alcooliques sur la voie publique, traversé la chaussée au feu rouge et pour n'avoir pas payé les amendes exigées. Doit-on incarcérer les individus qui ne paient pas leurs contraventions? Une bonne question car ce ne sont pas des criminels, mais ils sont traités comme tels. Bien sûr, il y a une alternative: les travaux compensatoires. Mais est-ce la seule solution?

Moi qui ai fait plusieurs séjours derrière les barreaux pour cette raison, je considère que cela n'est pas une solution et que l'on devrait trouver un autre remède aux «tickets» car, la majorité des détenus pour amendes impayées n'ont pas de dossier et ne devraient pas être traités comme des criminels. Les travaux compensatoires ne conviennent pas à tout le monde: il y a des contrevenants qui travaillent au salaire minimum par exemple et qui n'ont pas le temps de faire ces travaux soit qu'ils sont soutien de famille soit qu'ils n'ont pas les moyens de payer les amendes. On cherche toujours une solution plus humaine!

Hommage Bénévolat-Québec

Le prix Hommage bénévolat-Québec est décerné par le gouvernement du Québec pour souligner l'engagement, l'énergie et la générosité des bénévoles et des organismes communautaires qui, dans chacune des dix-sept régions du Québec, œuvrent au mieux-être de la société.

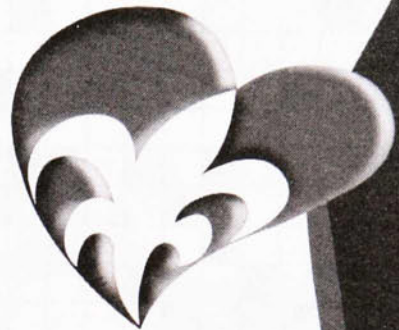
Le prix Hommage bénévolat-Québec comporte, pour l'édition 2001, quatre catégories. En plus des catégories habituelles, soit « Bénévole », « Organisme » et « Jeune bénévole - prix Claude-Masson », on trouve la catégorie « Bénévole international », qui s'ajoute exceptionnellement en cette année internationale des bénévoles.



Au nom du gouvernement du Québec, je félicite les lauréates et les lauréats de la quatrième édition du prix Hommage bénévolat-Québec, honorés à l'Assemblée nationale le 9 mai.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance envers les bénévoles de toutes les régions du Québec pour leur engagement remarquable et leur dévouement. En cette année internationale des bénévoles, je veux les remercier tout particulièrement pour leur don de soi, qui fait une différence dans la vie d'un si grand nombre de personnes.

Nicole Léger
NICOLE LÉGER
MINISTRE DÉLÉGUÉE À LA LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION



LES LAURÉATES ET LAURÉATS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL SONT :

Catégorie BÉNÉVOLE

M^{me} Annette
Bleau
Montréal



M. Pierre
Bourgie
Montréal



M. Dan
Philip
Montréal



Catégorie ORGANISME



Centre Hope
& Cope/L'espoir,
c'est la vie
Montréal



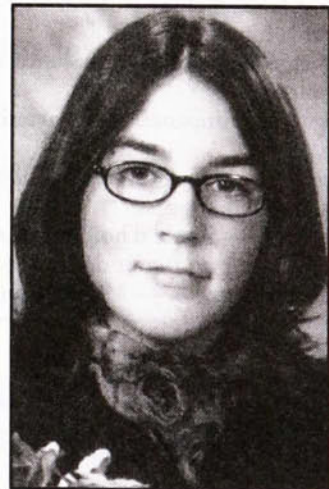
Coup
de pouce jeunesse
Montréal-Nord



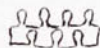
Pour vaincre l'isolement des personnes âgées

Les petits frères
des Pauvres
Montréal

Catégorie JEUNE BÉNÉVOLE PRIX CLAUDE-MASSON



M^{me} Aline
Gendron
Montréal-Nord



Année internationale
des bénévoles 2001
au Québec

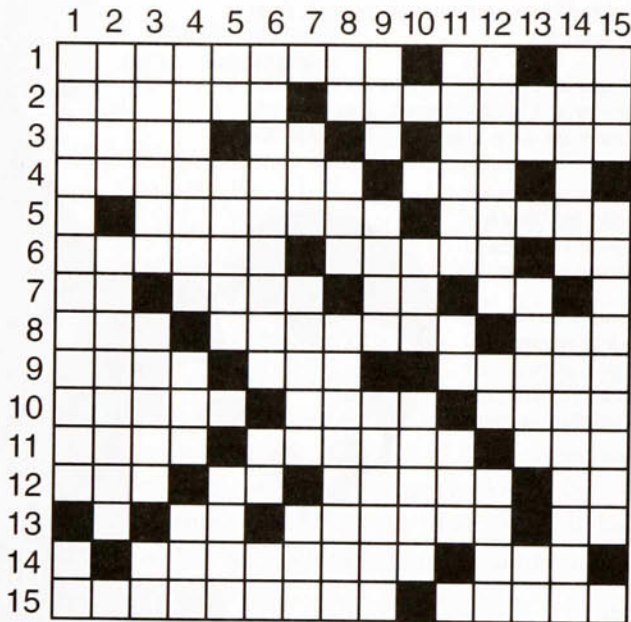


Québec
Secrétariat à l'action
communautaire autonome
du Québec



Fédération des
centres d'action
bénévole du Québec

MOTIS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

- 1-Composition instrumentale de caractère improvisé, de style brillant, écrite sur des thèmes populaires. — Se dit entre intime. — Art. espagnol.
- 2-Tente en feutre des nomades turcs. — Graisse retirée du suint du mouton.
- 3-Friandise. — Conjugaison. — Profitable.
- 4-Le triton et la salamandre en sont. — Elle est portée au Japon, sur la kimono.
- 5-Ciseau à lame large utilisé en maçonnerie. — Il est utile lorsqu'il pleut.
- 6-Plante ligieuse grimpante. — Pièce satirique, en alexandrins. — Note.
- 7-Lawrencium. — Nom gaélique de l'Irlande. — C'est-à-dire. — Dans la rose des vents.
- 8-Légumineuses. — Statue d'homme soutenant une corniche. — Vin récolté sur un terroir déterminé.
- 9-Sa capitale est Bamako. — Monnaie du Cambodge et du

Japon. — Sert à protéger un objet précieux.

- 10-Magistrat municipal. — Étoffe obtenue en tissant des fils préalablement teints de façon qu'apparaissent des motifs réguliers. — Serre et ferme avec un cordon.
- 11-Sur la Côte d'Azur. — Grand miroir inclinable, pivotant sur un bâti reposant au sol et permettant de se voir en pied. — Poisson voisin de la daurade.
- 12-Au golf, il sert à surélever la balle. — Problème. — Clarté faible. — Néon.
- 13-Cité antique de la basse Mésopotamie. — Mal chance. — Fin de verbe.
- 14-Menuisier qui fabrique des meubles de luxe. — Conifère.
- 15-Arbre ou arbuste à feuilles caduques comme le bouleau. — Dont on se sert habituellement.

VERTICALEMENT

- 1-Selon un cérémonial obligatoire. — Fleuve de Russie.
- 2-Héritier direct. — Se propager en s'écartant d'un centre, en rayonnant.
- 3-Moment où le soleil va se lever. — Effet latéral donné à une balle, au tennis, au golf. — Sert à lier.
- 4-Annoncer ce qui doit se produire soit par intuition ou divination. — Elle est entourée d'eau. — Dans une comédie burlesque d'Alfred Jarry.
- 5-Abrév. chrétienne. — Génie malfaisant dans la mythologie arabe. — Ville de Russie, sur l'Oka.
- 6-Petite coupe pour baigner l'œil (plur.). — Ajout fait à une lettre après la signature. — Sodium.
- 7-Son pourtour présente une gorge. — Palmier d'Afrique et d'Asie dont le fruit fournit l'huile de palme. — Oiseau grimpeur ou outil.
- 8-Pron. Personnel. — Sa capitale est Colombo (...Lanka). — Disparition complète ou partielle des mouvements d'une articulation, due à une maladie.
- 9-Transparence d'un gemme. — Son petit est le faon. — Caractère de ce qui est aigu.
- 10-Dans le titre d'une chanson des Jérolas. — Position sur qqch dont on s'attache à démontrer la véracité.
- 11-Médecin. — Négation. — Ressentis.
- 12-Derniers dans le temps. — Chlore. — Étoffe d'ameublement à côtes perpendiculaires aux lisières.
- 13-Deux (romains). — Teindras en jaune ou rouge mêlé de brun. — Voyelle jumelle.
- 14-Disposer des briques de façon à assurer leur liaison. — Rient d'une manière méprisante ou stupide.
- 15-Chef des armées sudistes. — Payer pour un travail, un service.

La Maison du Père



LA RICHESSE EST LE FRUIT
DES EFFORTS DE LA MAJORITÉ

LA RICHESSE,
ÇA SE PARTAGE!

Confédération des syndicats nationaux
1601, av. De Lorimier, Montréal, H2K 4M5
Tél. : 1 800 947-6177



L'Espace Internet

Le monde
au bout
de vos doigts!

Le Café électronique pour personnes démunies est unique en son genre à Montréal. Il offre à tous et toutes la possibilité d'utiliser un ordinateur à peu de frais. En effet, il n'en coûte que 1\$ l'heure pour faire du traitement de texte ou naviguer dans Internet. (Contribution volontaire 3\$ pour ceux qui le peuvent). Le personnel sur place se fera un plaisir de vous aider. Si vous le désirez, vous pourrez aussi vous inscrire à une séance de formation. Ce projet a été réalisé grâce, entre autres, à la participation de Vidéotron et du Gouvernement du Québec.

1907, rue Amherst (angle Ontario est)
Tél.: (514) 597-0238, poste 31

1\$ / heure
pour personnes à faible revenu

Introduction à Internet



- Navigation sur Internet
- Recherche
- Traitement de texte
- Courriel

Inscriptions: à l'Espace Internet,
1907, rue Amherst (angle Ontario est)

10\$/2 heures

(Formations de groupe aussi disponibles)

Pour toute information: (514) 597-0238, poste 22
format2000@hotmail.com

Fête nationale du Québec

Défilé et feu
d'artifice

le 23 juin,
21 h 15,
rue Notre-Dame,
de McGill
à de Lorimier

Grand
spectacle

le 24 juin
au parc Maisonneuve



Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone : (514) 843-8851 Télécopieur : (514) 844-6369
Internet : www.ssjb.com Courriel : info@ssjb.com

